

Université d'Angers
Centre Universitaire de Formation Continue
Promotion 2002-20003

Musiques amplifiées et intercommunalité
Le cas de la Communauté d'agglomération
du Val d'Orge

Mémoire présenté pour l'obtention du D. E. S. S :
Direction d'équipements et de projets dans
Le secteur des musiques actuelles et amplifiées

Directeur de mémoire Philippe Teillet
Tuteur de stage Thierry Blouët, Directeur ADIAM 91
Choquer Clarence

Un grand merci :

- à Timéo né le 23 avril dernier,
- à Bergamote qui m'a donné le courage de finir ce mémoire,
- à toute ma famille et en particulier à Aline,
- à Philippe Teillet sans qui je n'aurais pas eu la chance d'accéder à ce DESS,
- à tous mes collègues de travail et de promotion qui m'ont aidé toute l'année,
- à Thierry Blouët, directeur de l'Adiam 91,
- à Jean-Paul, disparu trop tôt, qui ne pourra pas lire ce mémoire.

Table des matières

Introduction **P 5 à 8**

1. Présentation des objectifs de l'étude et du contexte local **P 9 à 10**

- 1.1. Définition des musiques amplifiées
- 1.2. Définition de l'objet d'étude

2. Rappel historique et constitution de la communauté d'agglomération du Val d'Orge **page P 11 à 25**

- 2.1. Les lois de décentralisation culturelle de 1982 à aujourd'hui
- 2.2. Rappel de la notion de coopération intercommunale
- 2.3. La création de la communauté du Val d'Orge
- 2.4. Le contexte local

<h2>Chapitre I</h2>	P 26 à 56
----------------------------	------------------

<h3>La situation actuelle des musiques amplifiées</h3>

1. La répétition **P 26 à 39**

- 1.1. Street Machine à Sainte-Geneviève-des-Bois
- 1.2. Le Onze à Fleury-Mérogis.
- 1.3. Le Tremplin à Morsang-sur-Orge
- 1.4. La salle Descartes à Saint-Michel-sur-Orge.

2. La diffusion **P 39 à 54**

- 2.1. Le Rackam à Brétigny
- 2.2. De la tradition des « tremplins » à Villiers sur Orge au "FestiVal d'Orge"
- 2.3. Le festival Haut Les Voix à Fleury-Mérogis

3. La formation

P 54 à 56

- 3.1. Les écoles de musique
- 3.2. Le studio scène

Chapitre II

P 56 à 81

Quelles politiques culturelles pour les musiques amplifiées ?

1. Les politiques culturelles municipales et départementale

P 57 à 71

- 1.1. Les musiques amplifiées en Essonne (Le Conseil général et sa politique de soutien des MAA).
- 1.2. Politiques culturelles des huit communes en faveur des musiques amplifiées

2. Politiques culturelles de l'agglomération

P 72 à 81

- 2.1. La situation générale
- 2.2. Les musiques amplifiées en intercommunalité

Conclusion

P 82 à 86

Les enjeux politiques et sociaux des musiques amplifiées

Bibliographie

P 87 à 88

Annexes

P 89 à Fin

Introduction

C'est par délibération des conseils municipaux des communes de Villiers-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Fleury-Mérogis et Sainte-Geneviève-des-Bois qu'a été créée, le 1^{er} janvier 2001, la communauté d'agglomération du Val d'Orge.

Elle est née de la volonté des maires des six communes d'aller dans le sens des lois de décentralisation, de la loi Defferre en 1982 à la loi Chevènement en 1999.

Elle s'est construite autour d'une ville centre, Sainte-Geneviève-des-Bois. Pierre Champion, actuel président, a démissionné de son mandat de Maire (il est aujourd'hui conseiller municipal) afin de se consacrer totalement au projet de développement de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge. En 2003, l'arrivée de deux communes, Brétigny-sur-Orge et le Plessis-Pâté -et très certainement d'autres avant la fin de l'année- va profondément changer l'image de la Communauté d'agglomération dans le département de l'Essonne, mais aussi son poids politique.

« La culture ne constitue pas un secteur privilégié d'intervention des structures intercommunales à fiscalité propre", comme en témoigne la place qui lui est réservée dans la définition légale de leurs champs de compétences. En effet, si la culture fait partie des compétences obligatoires des communautés urbaines, ce sont des compétences optionnelles dans des communautés d'agglomérations et de communes. »¹

Au niveau national, la culture fait partie des domaines encore peu investis par les structures intercommunales² et son rapprochement systématique avec le domaine du sport retire à la culture sa spécificité et l'assimile à une réflexion en terme d'équipement.

¹ Christophe Noyé/Agathe Roth. Dossier La culture dans l'intercommunalité. Observatoire des politiques culturelles. N° 19 été 2000.

² Idem. 55 % des structures intercommunales à fiscalité propre ont au moins une action dans le domaine culturel alors que dans les champs tels que le développement économique ou l'aménagement de l'espace ce taux dépasse les 90 %. La documentation Française.

Malgré tout, la définition propre du champ culturel au sein de l'agglomération du Val d'Orge, n'exclue pas un investissement allant au-delà de la compétence définie dans les statuts.

Cette nouvelle organisation territoriale, voulue pour certains et forcée pour d'autres, modifie de façon considérable les manières de penser et de fonctionner des représentants politiques mais aussi des professionnels habitués à travailler uniquement au niveau de leur sphère locale.

Le chantier culturel intercommunal est un véritable défi pour la Communauté d'agglomération du Val d'Orge. En quête d'identité, «l'art et la culture se sont imposés comme nécessités... Les acteurs de l'intercommunalité ont compris que l'identité du territoire ne peut-être que culturelle...L'un des enjeux majeurs de l'intercommunalité est la construction identitaire...»³

Ces enjeux doivent permettre à l'agglomération du Val d'Orge de mettre en place une politique culturelle audacieuse et originale en allant au-delà d'une rationalisation des dépenses et l'optimisation de l'offre.

Audacieuse par une démarche participative de l'ensemble des acteurs culturels de l'agglomération déjà mise en place par le vice-président délégué à la culture Fredi Meignan.

Originale, en pensant l'intercommunalité culturelle autrement que par une politique de transfert et de moyens. Etape malheureusement peu réussie, la culture n'ayant pas échappé au grand marché que représente la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

La question qui nous intéresse est de comprendre la place que peuvent prendre les musiques amplifiées dans un projet de coopération culturelle intercommunale.

En effet, le système culturel français reconnaît depuis une vingtaine d'années une pratique considérée comme marginale pour bon nombre de politiques et d'acteurs culturels.

³ Sophie Barrouyer. Conseil Culturel et Audiovisuel. Agence Barrouyer-Pollini. Intercommunalités.com novembre 2001.

Secteur en plein développement, les musiques amplifiées bénéficient aujourd'hui d'un véritable engouement national.

De plus en plus de salles, d'organismes, de lieux de répétitions, de structures d'accompagnement et d'associations, symbolisent de cette reconnaissance.

Si d'un point de vue national les musiques amplifiées connaissent un véritable engouement, ce n'est pas aussi évident au sein de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

A partir de nos connaissances de terrain et de la connaissance du secteur des musiques amplifiées, il nous a semblé important de proposer au président de la communauté d'agglomération et au vice-président délégué à la culture une étude globale sur les musiques amplifiées au sein de la communauté d'agglomération du Val d'Orge.

L'étude devait, à l'origine, se dérouler dans le cadre d'un stage à la communauté d'agglomération, mais pour des raisons diverses, le président de l'agglomération n'a pas souhaité accueillir de stagiaire sur une étude pouvant porter préjudice au travail de la communauté d'agglomération. Motif invoqué : L'agglomération du Val d'Orge n'a pas la compétence culturelle étendue.

Le stage, avec les mêmes objectifs, s'est déroulé dans la commune de Fleury-Mérogis.

Pour la rédaction de ce mémoire, nous avons donc choisi de nous intéresser quasiment exclusivement au secteur des musiques amplifiées. Ceci étant, la réflexion portée tout au long de ce document pose évidemment les questions récurrentes des politiques culturelles dans leur globalité.

Il est important de préciser que cette étude de terrain s'est déroulée de janvier à septembre 2003 auprès de vingt-trois acteurs.

Dans une première partie, nous effectuerons une description historique des lois de décentralisation et de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

Pour suivre, un premier chapitre donnera des éléments d'analyse, selon un état des lieux, du travail mis en place par les structures ou les communes en direction des musiques amplifiées

Un second chapitre analysera directement les politiques culturelles en faveur des musiques amplifiées des communes et de l'agglomération du Val d'Orge, ainsi que les enjeux politique des musiques actuelles au travers d'une reconnaissance institutionnelle.

Ce document, qui nous l'espérons servira de base de travail à la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, a été construit en simultané entre des périodes de travail et périodes de repos. Ce qui est écrit tout au long de ce mémoire est le fruit d'une longue réflexion personnelle dans un contexte de professionnel. Mais, comme dans tout état des lieux, de nombreuses personnes risquent de ne pas se retrouver, voire même risquent d'être choqués par certains propos. Par avance nous leur demandons de nous en excuser si leurs propos ont été mal reformulés. Malgré tout, après six mois de recherche intensive, ce document ne nous semble pas déplacé et nous pensons avoir acquis une certaine expertise du territoire de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

1. Présentation des objectifs de l'étude et du contexte local

1.1 Une définition des musiques actuelles contestée.

Le terme de musiques actuelles est assez récent. Il répond à une demande de classification de la part du ministère de la Culture et de la Communication. Celle-ci est depuis toujours contestée par nombre d'acteurs du secteur des musiques actuelles. Lors de la Commission nationale de mars 1999 de la FNCC ⁴ sur le sujet et à la suite de rencontres entre professionnels en 1997 et 1999, le terme de musiques amplifiées lui a été préféré. Les auteurs du rapport, la Présidente de la commission Marie-Thérèse François-Poncet et Jean-Claude Wallach considérant que l'expression « musiques actuelles » pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.⁵

Nous utiliserons donc le terme de musiques amplifiées tout au long de ce rapport en référence à la définition du sociologue Marc Touché ⁶

« Les mots musiques amplifiées ne désignent pas un genre musical en particulier, mais se conjuguent au pluriel pour signifier un ensemble de musiques et de pratiques sociales qui utilisent l'électricité et l'amplification sonore comme éléments majeurs, entre autres, des créations musicales et des modes de vie (transport, stockage, conditions de pratiques, modalités d'apprentissage). (...). Pour reprendre les catégories de classement en vogue, le terme de musiques amplifiées représente un outil fédérateur regroupant sous sa flamme des univers musicaux contrastés : les musiques de recherche, les diverses formes de rock'n'roll, jazz rock, jazz, hard rock, funk... reggae, chansons, house musique, tous les dérivés des cultures rock. ⁷

⁴ Fédération nationale des collectivités Territoriales pour la culture.

⁵ Jean-Claude wallach. Ancien président du Groupe d'Etude sur les Musiques Amplifiées (GEMA). Marie-Thérèse François-Poncet. Vice-présidente de la FNCC. Présidente de la commission Musiques Amplifiées. Maire adjointe à la culture d'Agen. 1999.

⁶ Marc Touché. Sociologue Chercheurs au CNRS.

⁷ Idem. Connaissance de l'environnement sonore urbain. L'exemple des lieux de répétition. Faiseurs de bruits ? Question de point de vue. Edition CRIV/CNRS. Vaucresson. 1994.

1.2 Définition de l'objet d'étude

La communauté d'agglomération du Val d'Orge s'est engagée depuis déjà deux ans vers la mutualisation intellectuelle et technique des forces culturelles des structures existantes sur le territoire. Tout comme le territoire, le projet culturel de l'agglomération est en chantier et nécessite d'analyser chaque secteur en profondeur.

A travers cette étude notre ambition est de permettre à l'ensemble des professionnels de la culture d'appréhender différemment la situation des Musiques amplifiées dans le territoire. Cela devrait nous amener à une meilleure connaissance des problèmes auxquels les musiques amplifiées sont confrontées et aboutir enfin à une prise en compte par la communauté d'agglomération de ce secteur en proposant des solutions adaptées.

L'analyse sera effectuée selon deux niveaux et commencera par un état des lieux précis des équipements et pratiques des musiques amplifiées. Nous nous appuierons pour cela sur les grands secteurs d'activités caractéristiques des musiques actuelles.

- La répétition/enregistrement
- La formation
- La diffusion
- L'information

Nous dresserons un panorama complet de l'existant sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

Nous poursuivrons par l'analyse des entretiens réalisés auprès d'élus et de professionnels des communes ayant accepté de participer à ce travail. Les stratégies, les transformations, les orientations des politiques, des professionnels et des acteurs dans le domaine des musiques amplifiées.

L'ensemble des personnes interrogées ayant accepté l'enregistrement comme support, les citations seront systématiquement associées à leurs auteurs.

2 Rappel historique et constitution de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

2.1 Les lois de décentralisation culturelle de 1992 à aujourd'hui

Initiée dans les années 1980, la décentralisation, n'a cessé de faire évoluer les modes de réflexion et de gestion de notre pays.

Le nombre important de communes en France (36 500), les enjeux économiques et financiers européens ont poussé les différents gouvernements à modifier la configuration du territoire national.

Quatre lois ont rythmé⁸ cette décentralisation. Dans un premier temps, en 1992, par la création de communautés de communes pour aboutir à la création de communautés d'agglomérations en 1999.

Pour ce qui concerne la décentralisation culturelle, le mouvement s'est initié sous l'impulsion des différents gouvernements et par la commande d'un premier rapport à René Rizzardo en 1991⁹ suivi d'un second rendu par Bernard Latarjet en 1992.¹⁰

Ces deux rapports faisaient état de l'enjeu important d'une coopération culturelle intercommunale dans l'avenir de la construction de nouveaux territoires. René Rizzardo évoquait l'aspect positif d'« une formidable période de développement pour les collectivités, dont les efforts financiers ont permis souvent avec l'Etat un accroissement important des équipements culturels. ».

⁸ Les lois de décentralisation :

- 1) Loi 92-125 du 6 février 1992 (loi ATR).
- 2) Loi 95-115 du 4 février 1995 (dite loi Pasqua).
- 3) Loi 99-533 du 25 juin 1999 (loi Voynet).
- 4) Loi 99-586 du 12 juillet 1999 (loi Chevènement).

⁹ La décentralisation Culturelle. La documentation Française 1991.

¹⁰ Bernard Latarjet. L'aménagement culturel du territoire. La documentation Française. Pages 27. 1992.

La construction de l'intercommunalité et de l'aménagement du territoire connaît son véritable bouleversement avec la promulgation en 1999 des lois Voynet¹¹ et Chevènement¹².

Cécile Martin, responsable des études de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble précise que « la véritable accélération du regroupement intercommunal résulte des bouleversements apportés par la loi Chevènement. ».¹³

Cette loi du 12 juillet 1999, préconise le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, elle organise la réduction des formes juridiques et la création d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)¹⁴ selon trois formes :

- La communauté de communes, dont le seuil démographique n'est pas défini,
- La communauté d'agglomération, dont le seuil est fixé au minimum à 50 000 habitants et dont la ville centre compte au moins 15 000 habitants,
- La communauté urbaine pour une agglomération de plus de 500 000 habitants.

Ces nouvelles structures, à fiscalité propre, ont différentes compétences obligatoires et optionnelles.

La culture selon la définition de la loi, « construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire » est une compétence obligatoire pour la communauté urbaine.

En ce qui concerne la communauté d'agglomération et la communauté de communes, la définition de la compétence culturelle reste une option et ne concerne que la

¹¹ Ministre de l'environnement de 1997 à 2002 au sein du gouvernement Jospin.

¹² Ministre de l'intérieur de 1997 au 29 août 2002 au sein du gouvernement Jospin.

¹³ Cécile Martin. La politique culturelle des agglomérations. La DATAR/Observatoire des politiques culturelles. La documentation Française. Page 15. 2000.

¹⁴ La coopération intercommunale peut prendre des formes juridiques variées : régie, sociétés d'économie mixte, association loi 1901 ou même convention. La forme la plus élaborée est l'EPCI qui se décline en plusieurs formes aux compétences larges et aux moyens plus ou moins importants.

« construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ».

Comme nous l'avons écrit plus haut, la loi n'est pas limitative, et bon nombre de communautés d'agglomérations ont d'ores et déjà envisagé l'intercommunalité culturelle autrement que par le simple « transferts des charges de gestion, sans que ces charges soient guidées par de nouvelles perspectives culturelles, la valeur ajoutée pour les acteurs et la population... l'intercommunalité sera mobilisatrice si les groupements prennent le temps de réaliser des diagnostics appropriés... pour mieux apprécier ce que peut être un projet culturel de territoire. »¹⁵

2.2 Rappel de la notion de coopération intercommunale

La situation de la France est particulière, l'existence de 36 500 communes métropolitaines (chiffre le plus important d'Europe) alourdit considérablement les difficultés de gestion des moyennes et petites communes.

Très tôt, les communes ont compris la nécessité de se regrouper et c'est dès le XIX^{ème} siècle que des initiatives d'associations intercommunales voient le jour.

Et si l'intercommunalité existe depuis longtemps sur le territoire national, elle n'a réellement pris d'ampleur qu'après la seconde guerre mondiale, sous l'impulsion souvent forcée de l'Etat.

La commune a depuis toujours des compétences d'ordre général confiées par l'Etat afin de gérer au mieux ses propres intérêts. Dès lors, et ce depuis plus de quarante ans, les communes sont incitées à se regrouper en SIVU (Syndicat Intercommunal à vocation unique) dans un premier temps, puis en SYVOM (syndicat à vocation multiple), district urbain, Communauté Urbaine.

Sentant un problème d'évolution des mentalités et une population peu préparée, l'Etat a, de façon autoritaire et par la loi, créé quatre communautés urbaines et incité les

¹⁵ René Rizzardo. Dossier la culture dans l'intercommunalité. Observatoire des politiques culturelles. La documentation Française. N° 19 été 2000

communes à se regrouper de façon à mettre fin à l'exode rural mais aussi pour favoriser la reconstruction du pays.¹⁶ Ces regroupements forcés ont très peu été suivis par les collectivités et c'est avec l'apparition de la décentralisation dans les années 1980 que la coopération intercommunale explosera.

Nous verrons par la suite apparaître les nouvelles lois sur la décentralisation dans les années 1990 portant, notamment, sur la création de la communauté d'Agglomération.

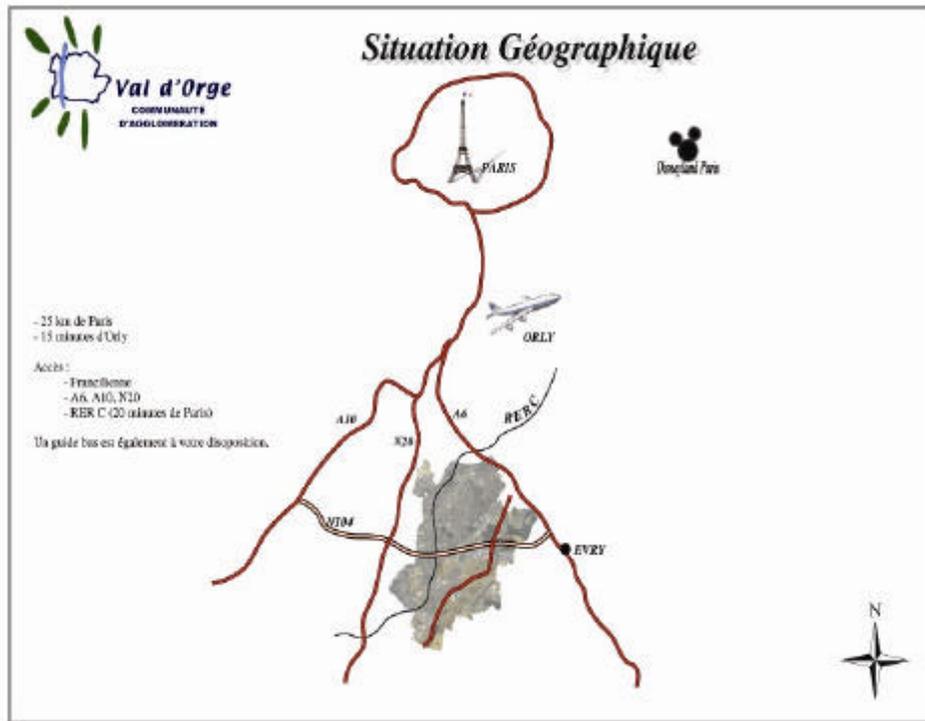
Si la coopération intercommunale, dans l'esprit de nombreux élus, est associée à l'idée de se regrouper avec d'autres communes pour réaliser un réseau commun (eau, électricité), pour résoudre un problème commun (traitement des déchets...) de nombreuses communes ont une réelle expérience des syndicats intercommunaux, et à travers eux, du partage de la gestion de services communs, la notion de l'intercommunalité change totalement avec la création des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. L'indépendance vis-à-vis des communes est bien plus importante et les projets communautaires différents.

2.3 La création de la communauté du Val d'Orge en janvier 2001.

L'agglomération du Val d'Orge couvre 5182 hectares, sa population représente 11 % de la population du département. Située au Sud de Paris (30 Km), entre deux axes routiers importants -la Francilienne et l'autoroute A6- elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée.

¹⁶ Gérard Logié. L'intercommunalité au service du territoire. Éd SYROS. Page 23. 2001

La démarche de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge « se fonde sur le respect de l'identité des communes et sur le principe de subsidiarité »¹⁷



La communauté d'agglomération du Val d'Orge est née de la volonté de six communes de s'associer autour d'un projet commun.

Son existence débute le 1^{er} janvier 2001, à la suite de nombreux échanges, par la création d'un établissement public de coopération intercommunale et par arrêté préfectoral.

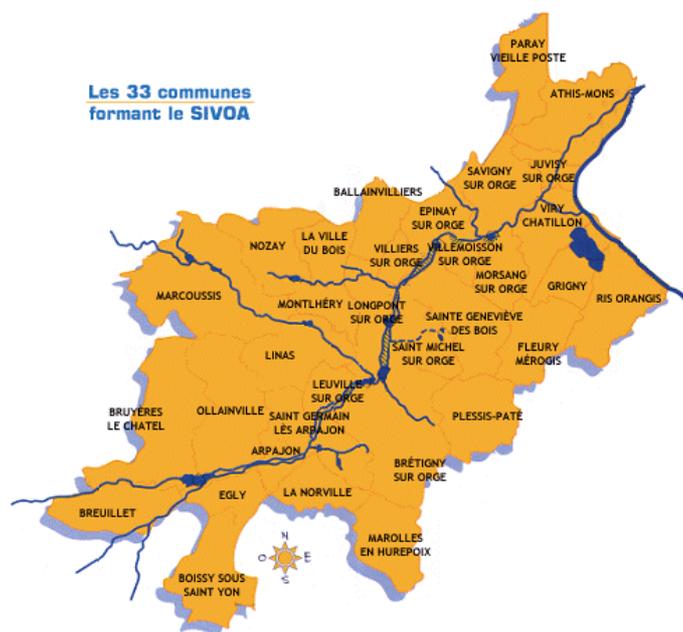
Bien avant la création de cet établissement, la pratique de l'intercommunalité existait déjà, la création du SIVOA (Syndicat intercommunal de la vallée de l'Orge Aval) en est

¹⁷ Rapport de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Ile-De-France.

Le projet de territoire de l'agglomération du Val d'Orge. Vol 3. juin 2003.

Créé en 1960 à l'initiative de l'Etat en vue d'élaboration du premier schéma directeur de la région parisienne, l'IAURIF a été rattaché au Conseil Régional d'Ile-De-France en 1983 dans le cadre de la décentralisation. L'une de ses missions est d'élaborer les projets, tant globaux que territoriaux, destinés à orienter l'aménagement et le développement de l'Ile-De-France.

le premier exemple. La gestion d'une rivière concernant tous les habitants d'une même vallée, trente trois communes de la vallée de l'Orge se sont rassemblées au sein d'un syndicat intercommunal.



Par la suite le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères) a été créé. Ses missions sont :

- La réduction des déchets à la source
- L'organisation du traitement des déchets ménagers
- La mise en place du tri sélectif
- L'assistance et l'animation auprès des communes membres
- La gestion des contrats avec nos partenaires

Aujourd'hui, le SIREDOM compte cent neuf communes, certaines sont regroupées en structures intercommunales. L'agglomération du Val d'Orge en fait partie.

Cette culture de coopération communale existe aussi par la mise en place d'un contrat de ville intercommunal de 2000 à 2006 (dispositif de l'État en faveur des villes et des quartiers défavorisés) regroupant quatre des six communes composant la Communauté d'agglomération du Val d'Orge à sa création.

Ces trois axes, considérés d'intérêt communautaire, ont été intégrés d'office au fonctionnement de l'agglomération du Val d'Orge.

La Communauté d'agglomération dès la mise en place de son projet d'agglomération pour la période 2001-2007 s'est fixé différents objectifs dont voici les fondements :¹⁸

- Une agglomération dynamique pour diversifier l'activité, favoriser les initiatives économiques et développer l'emploi,
- Une agglomération construite autour d'une dynamique de renouvellement et de qualité urbaine,
- Une agglomération agréable à vivre favorisant l'épanouissement de ses habitants,
- Une agglomération en cohésion avec ses habitants et en réseau avec les territoires qui l'entourent.

A travers ces différents objectifs la communauté d'agglomération du Val d'Orge n'a pas fait montre d'une grande originalité.

La plupart des communautés d'agglomérations créées ces dernières années ont repris les mêmes termes. L'agglomération du Val d'Orge n'a pas su montrer sa différence.

En janvier 2003, deux nouvelles communes intègrent la Communauté d'agglomération du Val d'Orge : Brétigny-sur-Orge et le Plessis Pâté, le Préfet de l'Essonne ayant refusé leur intégration dans la communauté de communes de l'Arpajonnais sud Essonne.

Les communes de Brétigny-sur-Orge et Plessis Pâté sont situées au Sud de l'agglomération du Val d'Orge, de l'autre côté de l'axe représenté par la Francilienne. Elles ont une pratique forte de coopération intercommunale culturelle vers les communes du Sud du département. La logique, au regard des nombreux projets existants, aurait voulu qu'elles intègrent une autre communauté d'agglomération, voire

¹⁸Document interne. Projet d'agglomération 2001-2007. Agglomération du Val d'Orge 2^{ème} version. Janvier 2002.

une communauté de communes. Le préfet n'a pas tenu compte de cette réalité de terrain et leur a imposé d'intégrer une autre structure.

Cette décision n'est pas anodine dans le cadre de la construction du projet culturel de la communauté du Val d'Orge. Avec une scène conventionnée et un centre d'art contemporain, la commune de Brétigny représente un pôle important de la culture dans le département. Son influence sera très certainement prédominante dans les enjeux à venir.

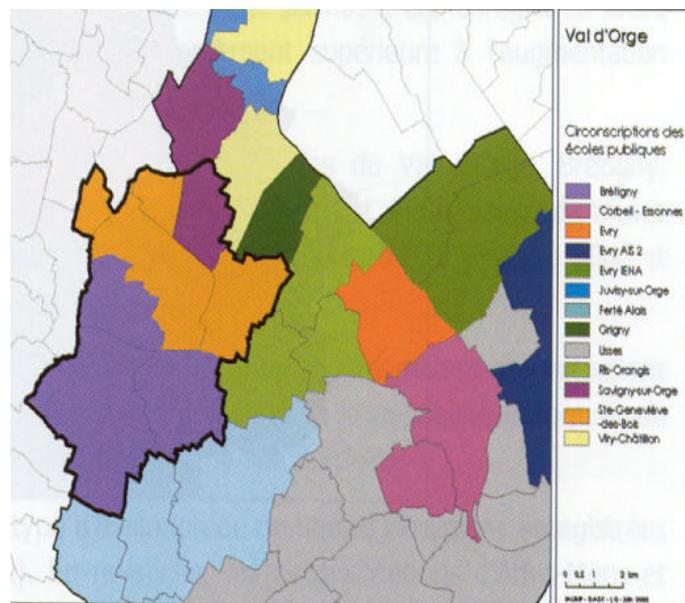
La Communauté d'agglomération du Val d'Orge atteint ainsi 120 000 habitants et devient la plus importante du département de l'Essonne. Si la Communauté d'agglomération est cohérente d'un point de vue territorial, les communes ne dépendent pas des mêmes instances administratives qui découpent l'agglomération :

- en deux arrondissements.



Source IAURIF

- En trois circonscriptions scolaires :



Source IAURIF

- Morsang-sur-Orge dépend de la circonscription de Savigny-sur-Orge,
- Villiers-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson-sur-Orge et Fleury-Mérogis forment la circonscription de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- Saint-Michel-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge et le Plessis Pâté appartiennent à la circonscription de Brétigny.

- En trois circonscriptions de police et le cas particulier de Fleury-Mérogis, qui, avec le centre pénitentiaire, est placée sous la responsabilité de la gendarmerie.

Cette organisation complique l'organisation et la gestion de la Communauté d'agglomération, afin d'y remédier, elle tente pour « renforcer la cohérence, la visibilité et l'efficacité des projets, (...) de développer les partenariats entre ces différents niveaux institutionnels ¹⁹

Construire une culture d'agglomération n'est pas une démarche facile, tout repose sur une volonté politique et humaine forte de se retrouver autour de thèmes fédérateurs.

A partir des fondements énoncés, la communauté d'agglomération en vertu de l'action collective a défini dans ses statuts:

¹⁹ Ibid. Page 12.

Ses compétences obligatoires :

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire.
 - Transports,
 - Urbanisme,
 - Cohérence territoriale des services publics.

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.
 - Environnement,
 - Déchets et énergies.

- En matière de développement économique.

- En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.

- En matière de politique de la ville dans la communauté.

Ses compétences optionnelles :

- En matière d'assainissement et eaux pluviales.

- En matière de l'eau.

- En matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

- En matière de construction, aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Ses compétences facultatives :

- L'aménagement de la vallée de l'Orge.
- La création et la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage.
- L'aménagement et l'entretien des espaces boisés d'intérêt communautaire.
- L'éclairage public et les feux tricolores.
- La gestion des poteaux incendie.²⁰

La communauté d'agglomération s'est construite avec les communes, Fredi Meignan, maire adjoint au Sport de Morsang-sur-Orge a reçu la délégation de vice-président délégué à la Culture et au Sport de l'agglomération du Val d'Orge.

Rapidement différentes commissions culturelles voient le jour avec certaines incohérences. Un élu par commune reçoit, soit une délégation, soit des rôles importants dans certaines commissions, mais l'élu en charge de la culture dans sa commune ne se retrouve pas systématiquement dans la même commission culturelle à l'agglomération.

Le jeu de la politique étant ce qu'il est et le respect de la démocratie étant primordial, Fredi Meignan malgré tout qui considérait que la commission culturelle de l'agglomération du Val d'Orge devait être ouverte à un maximum d'élus à la culture des différentes communes, mais également à l'ensemble des professionnels du secteur a donc mis en place un collectif culturel.

²⁰ Délibérations du conseil communautaire n°01.097 du 5 décembre 2001 et n° 02.074 du 09 octobre 2002 portant modification des statuts de l'agglomération du Val d'Orge.

A partir des statuts, la commission a commencé à travailler et à élaborer un premier projet présenté en janvier 2002 dans le cadre du projet d'agglomération 2001-2007.

Il se décline de la façon suivante.

- Communiquer sur l'ensemble des manifestations importantes organisées dans l'agglomération.
- Mise en réseau des équipements et des associations.
 - Harmonisation des tarifs,
 - Travail sur la proximité.
- Restructuration et développement d'équipements culturels.
 - Transfert des équipements à rayonnement intercommunal.
- Création d'un musée.
- Mise en œuvre d'un conservatoire communautaire.
- Mise en place d'un réseau d'animation culturelle.
 - Réduire les coûts par des achats groupés,
 - Accentuer les opérations d'envergure.

Ce projet d'agglomération est en fait un catalogue des ambitions non dissimulées des communes de tirer à elles la couverture bien chaude de l'agglomération. Ceci étant, et l'expérience le prouve aujourd'hui, l'agglomération ne peut se contenter de lister des objectifs à atteindre et de transférer la gestion d'équipements.

Choisir le mode de gestion d'une structure n'est certes pas une chose facile à mettre en place, mais créer un véritable réseau culturel sur l'ensemble d'un territoire semble beaucoup plus ambitieux.

Il apparaît clairement que les élus de l'agglomération n'ont pas voulu ou n'ont pas pensé à glisser sur le terrain des vraies valeurs de l'intercommunalité, « échapper aux logiques d'offres micro locales, décloisonner l'action culturelle (...), concevoir des projets plus ambitieux, une offre plus large et de nouvelles conditions

d'accès aux pratiques aux services et aux équipements »²¹

Malgré tout, la notion de "démocratie culturelle" apparaît dans le rapport d'introduction de Fredi Meignan, vice-président de l'agglomération, en charge de la culture et du sport.²²

Mais que penser qu'une fois encore la compétence culturelle est associée au sport ? Pourquoi toujours mettre le sport avec la jeunesse, la culture avec le sport ?

Ces valeurs ne se suffisent-elles pas à elles même et ne peut-on envisager des élus qui se chargeraient uniquement de la culture, du sport ou bien de la jeunesse ?

Ces secteurs ont des passerelles permanentes, les élus doivent fournir un travail, une formation, une attention différentes et particulière en fonction des particularités de chacun.

2.4. Le contexte local

La Communauté d'agglomération du Val d'Orge regroupe aujourd'hui huit communes, sa population avoisine 120 000 habitants. « Elle est engagée dans une démarche concrète visant au développement harmonieux et équilibré de son territoire. Son objectif est de répondre aux préoccupations des habitants et des entreprises, tout en tenant compte des exigences de qualité pour l'avenir.

L'agglomération entend, grâce au plein exercice de ses compétences, concrétiser les solidarités et, pour ce faire, solliciter à court terme (2003-2006) différents outils

²¹ La lettre du cadre territorial. Philippe Dressayre directeur de l'Institut pour le Développement des Ressources Humaines. juin 2003.

Ancien responsable du développement à l'Institut du Management Public, Philippe Dressayre dirige actuellement plusieurs missions de conseil auprès du ministère de l'Agriculture, de la Ville de Paris et de plusieurs villes et conseils régionaux et généraux. Il a récemment animé un groupe de travail interministériel sur la contractualisation dans le secteur public, dans le cadre d'une mission pour la Délégation interministérielle à la réforme de l'Etat.

²² « L'accès au plus grand nombre, doit être favorisé. ». Projet d'agglomération 2001-2007. Document interne. Janvier 2002.

contractuels avec l'Etat (Contrat de Plan), la Région (Contrat de territoire) et le Département (Contrat communautaire d'aménagement et de développement). »²³

Dans le *diagnostic territorial partagé* élaboré en juin 2003 par l' IAURIF avec la participation de la Communauté d'agglomération, un premier constat d'ordre général a été effectué, faisant état de l'offre culturelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Ce diagnostic recense l'ensemble des structures d'enseignements artistiques et de diffusion du spectacle vivant.

Il n'est pas le fruit d'un véritable travail de terrain. Très peu de structures ont fait l'objet de visites et de rencontres par l' IAURIF. Comme souvent dans ce type de travail les sociétés ne font qu'inscrire des projets bien entamés.

Toutefois, même s'il y est bien rendu compte de l'offre culturelle appréciable, à aucun moment il n'est fait allusion à la notion de projet culturel à l'échelle de la Communauté d'agglomération, ce qui est regrettable.

Pourtant, l'agglomération a fait preuve d'une forte volonté politique d'inclure dans ses statuts la compétence optionnelle, cependant l'intercommunalité de projets est affirmée mais pas aboutie en 2003.

La mise en place de la communauté d'agglomération n'a pas été simple et l'ensemble des compétences obligatoires choisi par les élus a subi un examen de toutes les structures et politiques intercommunales. La compétence optionnelle culturelle a connu quant à elle des écueils inévitables, Philippe Dressayre²⁴ en compte quatre :

1. L'intercommunalité ne signifie pas nécessairement territoire. La réunion des communes dans un but purement opportuniste ou conjoncturel amoindrit les chances de construire un projet culturel cohérent.
2. Eviter la tyrannie de la proximité. Le leitmotiv « touche pas à ma culture » lancé à tous les responsables intercommunaux est ressenti dans

²³ *Ibid.* Page 16. Juin 2003.

²⁴ *Ibid.* Page 24

l'ensemble des structures intercommunales. La Communauté d'agglomération du Val-d'Orge n'y échappe pas.

3. La logique de « guichet » qui transforme la structure intercommunale en une « banque » de financement de projets.
4. L'instrumentalisation du projet intercommunal ; l'action culturelle intercommunale doit-elle réellement servir comme simple levier d'autres politiques territoriales ou bien encore le champ d'une redistribution "clientéliste" vers les communes

La culture est la rencontre avec les autres, une compréhension du monde. L'exercice de cette conception de la politique culturelle peut avoir un véritable sens dans le secteur des musiques amplifiées comme culture émergente.

Comme l'ont écrit Béatrice Macé et Philippe Teillet, « les musiques amplifiées/actuelles (...) ont largement franchi l'étape de leur reconnaissance. Mais si leur intégration dans le champ d'intervention des pouvoirs publics est aujourd'hui bien entamée, elles se trouvent désormais au cœur d'un processus de transformation des politiques culturelles. »²⁵ Si les politiques culturelles locales ne sont pas encore remises en question par l'arrivée, à grand renfort de moyens, des communautés d'agglomération, celles qui ont fait le choix d'intervenir dans le champ culturel doivent trouver leur place dans un projet cohérent de territoire, mais aussi prendre en compte les politiques culturelles, existantes ou non. L'Etat en est bien conscient et privilégie les communautés d'agglomération. Selon André Cayot ²⁶« Dans les quatre ou cinq prochaines années, la dynamique devrait venir des communautés d'agglomération, de taille moyenne, qui seront porteuses de projets complexes venant compléter l'offre de spectacle vivant »²⁷

²⁵ Discours de présentation des 2ièmes rencontres nationales «politiques publiques et nationales musiques amplifiées/actuelles. La scène. Hors série 1999

²⁶ Conseiller musiques actuelles à la direction de la musique, de la danse, du théâtre et du spectacle vivant (DMDTS) au sujet des musiques amplifiées.

²⁷ Revue Echange, lettre de la fédération nationale des collectivités pour la culture n° 40. Page 4

Chapitre I

La situation actuelle des musiques amplifiées

« Contrairement à des a priori répandus, les musiciens, dans leur immense majorité, sont en attente d'actions publiques en faveur de la répétition. C'est par nécessité et non par choix qu'ils s'adonnent à leur loisir sonore presque clandestinement, investissant des caves ou garages sommairement bricolés, inconfortables, sinon insalubres, mal ou pas insonorisés, dépourvus de sanitaires... Seule une minorité, plus fortunée, consommant les services proposés par les structures commerciales ou utilisant des dépendances personnelles aménagées ou les plus chanceux, résidant dans des villes où existent des studios de répétition dignes de ce nom, bénéficient de conditions décentes et adéquates. »²⁸

1. La répétition.

1.1. Street machine à Sainte Geneviève des Bois (studio de répétition et d'enregistrement).

Comme de nombreuses structures dédiées aux musiques amplifiées, le studio Street Machine s'est construit grâce la volonté d'une personne, André Galzot.

En 1991, Khan ancien musicien du groupe légendaire Thaï fung (premier groupe de Jean-Jacques Goldman), professeur de guitare, gère le deuxième studio de répétition privé de l'Essonne « Music Concept ». Khan en 1992 dépose le bilan suite à un échec de gestion.

André Galzot, dont l'idée à l'époque est de construire un projet de studio de répétition à Marseille, apprend que les studios « Music Concept » sont à reprendre.

²⁸ Réjane Sourisseau. Opale (Organisation pour les Projets Alternatifs d'Entreprise et culture & proximité) Le grand Zebrock 1998

Il quitte son métier dans l'informatique et dépose sa candidature au tribunal de commerce afin de reprendre la structure à partir d'un nouveau projet. En mars 1993, le studio « Street Machine » ouvre ses portes 7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h.

Totalement privée et ne bénéficiant d'aucune aide publique « Street Machine » existe aujourd'hui depuis dix ans dans une indépendance totale.

Le studio, situé en plein cœur de Ste Geneviève-des-Bois niche au fond d'une cour et lorsque l'on vient dans le coin cela ne peut pas être le hasard.

André Galzot insiste lui-même sur le fait qu'il n'a jamais réellement communiqué pour faire connaître le lieu. La demande est si forte que le bouche à oreilles suffit largement à faire la publicité de la structure.

Avec quatre studios de répétitions de 20 m² à 40 m² et un studio d'enregistrement en capacité de faire de véritables productions d'albums, « Street Machine » reste un lieu unique au sein de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

Totalement dévoué à son projet André, unique salarié, semble très inquiet sur le devenir de son projet face à la recrudescence de nouveaux lieux publics axés sur le même créneau d'activité. Loin d'être défaitiste, il se bat depuis toujours pour que son affaire ne périclite pas. Lorsqu'il a besoin de fonds, il n'hésite pas à travailler à l'extérieur, reprenant son ancienne activité pour gagner de l'argent qu'il réinjecte immédiatement dans l'achat de nouveau matériel, soucieux en permanence d'offrir aux utilisateurs une qualité de service irréprochable. La dure réalité des musiques amplifiées resurgit irrémédiablement.

Conscient des difficultés, André envisage, dès le début de l'année 2003 de s'associer avec d'autres personnes pour la survie du lieu.

Deux nouvelles structures ont donc été créées :

- Casa Loco, structure assurant la gestion des répétitions.
- Street Machine, label pour le studio d'enregistrement.

Ce projet en développement devrait permettre d'obtenir prochainement des financements publics par le biais du Conseil général au même titre que les autres structures du département.

Ces deux structures séparées sont très proches, d'une part par la proximité des lieux, mais aussi par les personnes communes aux deux structures.

La recrudescence -très récente- du nombre de structures associatives et quelquefois municipales (ex. Le Onze à Fleury-Mérogis) inquiète beaucoup André Galzot. Il considère que toutes ces nouvelles structures ont une démarche commerciale concurrentielle déloyale envers des petites structures privées. Sa volonté de scinder l'activité répétition et enregistrement est en fait stratégique. Face à ces nouveaux lieux, « Street Machine » se doit d'apporter une offre supplémentaire et cela est tout à fait légitime. André espère ardemment que le Conseil général aide financièrement la nouvelle structure.

Véritable « militant bâtisseur » comme on aime le dire à la Fédurock²⁹, dans le rock à l'époque et aujourd'hui dans les musiques amplifiées, André Galzot n'a cessé depuis dix ans de se battre pour faire vivre son affaire. Aujourd'hui les aides du Département en faveur des musiques amplifiées mettent véritablement en péril les activités du secteur privé, souhaitons qu'il puisse en bénéficier.

1.2. Le Tremplin à Morsang-sur-Orge

En 1995, Thierry Hugencin, jeune morsaintois, est engagé dix heures par semaine comme vacataire au service jeunesse.

Cette embauche est liée à une forte demande de certains jeunes (rappeurs et rockeurs) de la commune d'avoir à leur disposition un lieu leur permettant de pratiquer de la musique en dehors de l'Ecole de musique rattachée au service culturel.

La Municipalité demande à Thierry Hugencin de lancer un premier projet lié aux pratiques amateurs. Ce projet prend la forme d'un studio de répétition, appelé dès le

²⁹ Fédurock, fédération de lieux de musiques amplifiées/actuelles. Cette fédération est née de la volonté de professionnels dont l'objet est :

- La reconnaissance et la structuration du secteur des musiques amplifiées/actuelles,
- La défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels de ses membres au de leurs analyses et besoins,
- Le développement des pratiques artistiques et culturelles dans le domaine des musiques amplifiées/actuelles et des formes d'expression qui s'y rattachent.

départ le Tremplin. Composé d'une seule salle de répétition, il est situé dans les sous-sol du Château de Morsang-sur-Orge.

Le Tremplin ouvre ses portes en 1995, dix heures par semaine jusqu'en 1997.

Les deux années d'existence de la structure, ont permis à la commune de prendre conscience de son intérêt à développer de façon permanente cette activité.

Le studio bénéficie d'investissements conséquents en matériel professionnel (16 pistes, batteries, amplificateurs...).

En 1998, la commune propose à Thierry, le renouvellement de son contrat de travail non titulaire sur un temps plein, permettant ainsi d'élargir l'amplitude d'ouvertures du studio.

En 1998, la structure ouvre ses portes du lundi au samedi inclus. Les horaires, différents selon les jours, permettent aux mineurs d'utiliser le lieu en journée lors des journées de repos et aux majeurs le soir au tarif horaire de 40 francs.

Très rapidement, Thierry Hugeninc, souhaite ouvrir son champ d'action en direction des musiciens amateurs ; il développe au sein de la structure des projets d'animations en direction des jeunes.

De cette volonté est née la première et unique passerelle entre l'Ecole de musique et le studio autour d'un projet appelé « Latin Sun ».

Ce projet né de la seule volonté de Thierry Hugeninc, avait comme objectif de réunir les musiciens du studio et les élèves du conservatoire autour d'un répertoire commun : les musiques latines.

Malgré une opposition farouche des professeurs du conservatoire, l'expérience durera deux ans, tous les vendredis.

Totalement dévoué à sa fonction, Thierry rebondit immédiatement et lance un nouveau projet autour du Gospel. Ce projet fonctionne encore aujourd'hui et réunit des enfants et adultes de la commune.

Le Tremplin représente aujourd'hui dix-sept groupes qui répètent de façon autonome la plupart du temps. Thierry utilise ce temps pour mettre en place des ateliers de guitare, écrire des projets et envisager de nouveaux partenaires.

D'un point de vue historique, le service jeunesse porte les différents projets en direction des musiques amplifiées.

Ceci étant le service culturel participe activement à l'élaboration et la mise en place de nouvelles actions sur la commune toujours en partenariat avec le service jeunesse.

De nombreux tremplins musicaux ont lieux depuis plusieurs années. Organisés par le service jeunesse, ce projet est largement relayé par le service culturel. En règle générale, le vainqueur du tremplin bénéficie soit d'une aide de la commune et de l'Adiam 91 dans le cadre d'une formation scène au Rack'am, soit, lorsqu'elle avait encore lieu, la fête de la musique du Val d'Orge.

Dernièrement, des « Tchatche Café » ont été mis en place. Le service culturel participe activement à ce projet en plein développement.

Globalement, la ville de Morsang-sur-Orge reconnaît les pratiques de musiques amplifiées à travers la mise en place du studio de répétition le Tremplin. Malgré toute la reconnaissance politique dont bénéficie le lieu, nous ne pouvons affirmer clairement, que sans le volontarisme et le dévouement total de Thierry Hugeninc, la structure puisse subsister.

Pendant presque huit ans, il a enchaîné les renouvellements de contrat (*probablement aussi parce qu'il ne voulait pas entrer dans la fonction publique*) malgré une mission clairement définie : faire vivre et rayonner le Tremplin sur l'ensemble du territoire communal.

Seule et unique structure jusqu'en septembre 2003 -avant l'arrivée du studio « Le Onze » à Fleury-Mérogis- le Tremplin fait partie de ces structures pionnières dans les collectivités. Ceci étant, un projet cohérent n'apparaît pas réellement sur l'ensemble de la commune. Lors de nos entretiens, nous avons bien senti que de nombreuses expériences ont abouti grâce à la volonté de certaines personnes sensibles au sujet. Bien évidemment, la Municipalité prend souvent ses décisions politiques au regard des différentes expertises proposées par les administratifs.

Mais la volonté farouche et son dévouement total à la structure ne pourront jamais palier le manque de transversalité. Pour preuve, les nombreux échecs entre le Tremplin et

l'Ecole de musique qui dépend du service culturel avec lequel les projets évoluent chaque année.

Après huit années passées à monter et faire vivre le Tremplin, Thierry Hugenin considère que le projet a une assise suffisante. Son éventuel départ ne changerait en rien la physionomie du projet du point de vue des répétitions. Les projets d'animations font partie d'un développement purement personnel et non de sa mission première, ils pourraient effectivement être remis en questions.

1.3.. La salle Descartes à Saint-Michel-sur-Orge.

Dans les 1990, la commune de Saint-Michel-sur-Orge, fait le choix de construire un équipement culturel (Espace Marcel Carné) d'envergure et d'en confier la gestion à une association à travers une délégation de service public. Nous développerons cet élément dans le chapitre II sur les politiques culturelles des communes.

Mais il est important de fixer ce cadre pour comprendre que la situation de cette commune au niveau culturel est très compliquée.

En ce qui concerne les musiques amplifiées, si l'on se réfère au début de l'année 2003, le service jeunesse faisait office de service culturel. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, la culture est devenue un service en pleine construction avec une nouvelle direction.

Pendant des années, le service jeunesse a mis en place des actions en direction des jeunes : tremplins, concerts et animations mais on ignorait l'existence d'un local de répétition.

En 1998, à la suite de fortes demandes de certains jeunes pour bénéficier d'un lieu de répétition, la commune met à disposition un local au sein de l'ensemble polyvalent Descartes.

Cette salle, gérée on ne sait pas par quel service, pose des problèmes de nuisances sonores. Une insonorisation est effectuée, ainsi que la mise en place d'un équipement minimum, à savoir une batterie et une petite sono pour le chant et le branchement des instruments !!!.

A la fin de l'année 2002, la Municipalité, pour des raisons de gestion administrative, n'a plus souhaité assurer le prêt de cette salle. L'association « Musicalement vôtre », composée de jeunes de la ville s'est créée pour gérer le lieu.

Cette salle de 20 m² n'est isolée acoustiquement que sur un seul côté et ne bénéficie d'aucune aération si ce n'est une fenêtre, que l'association a interdiction d'ouvrir pour éviter toute nuisance sonore.

Le contact établi avec le président Christophe Herbet, n'a pas permis d'aboutir à la conclusion d'un mécontentement de l'association. Bien au contraire elle semble enchantée de bénéficier d'un lieu pour les huit groupes qui répètent. Malgré tout, et suite à notre entretien, il semble évident que la commune s'est débarrassée du problème de gestion du local de répétition mais pas de la jouissance du matériel. Effectivement, la commune se permet de temps en temps d'emprunter le matériel du local pour ses propres activités. Bien entendu l'association est toujours informée par la collectivité, mais l'activité s'arrête tout de même.

Par ailleurs, « Musicalement votre » qui est une jeune association semble réellement en demande d'aide de la part de la commune. Elle souhaiterait pouvoir mettre en place des projets, ce qui ne semble pas possible aujourd'hui.

Ce lieu ne bénéficie pas d'une ouverture permanente en direction des groupes locaux. Il est systématiquement fermé pendant les vacances scolaires, soit près de cent jours par an.

Lors d'une rencontre avec l'Adiam 91, nous avons appris que les représentants de l'association départementale ignoraient l'existence de ce local de répétition.

Dans le chapitre II, nous verrons que la commune a pendant des années favorisé l'Espace Marcel Carné au détriment d'autres structures en développement dans commune.

Ceci étant, le service jeunesse met en place depuis très longtemps des activités socialisantes autour des cultures urbaines, notamment la danse Hip-hop et propose aux groupes de la commune des tremplins selon le même projet que la commune de Morsang-Sur-Orge.

1.4. Studio de répétition et d'enregistrement « Le ONZE » à Fleury-Mérogis*

Tout commence en 1995 par l'embauche d'un animateur culturel au service culture, sport et vie associative de la commune. Cette dénomination regroupe la mise en place de projets d'animations transversaux à caractère culturel, la programmation événementielle de la commune et les fonctions administratives liées à ces activités.

Le constat établit qu'il n'existe à Fleury-Mérogis aucune structure d'accueil adaptée à la pratique des musiques amateurs, particulièrement les musiques amplifiées.

En 1995, une association, regroupant des élèves adultes du Centre Musical et Artistique de la commune, est à l'origine de la première réflexion sur la possibilité d'une mise en place de créneaux de répétition. Cette association, créée dans un premier temps pour faciliter le lien entre les élèves du CMA et les enseignants, entreprend rapidement la mise en place d'actions en faveur des pratiques amateurs dans la commune. Au-delà de la pratique musicale, « Art en Plein essor », son nom de l'époque, démarre son activité par la mise en place de rencontres autour des arts plastiques et de la musique.

En 1997 La Municipalité de Fleury-Mérogis finance la construction d'une salle de répétitions et de percussions au sein de l'espace Jean Wiener, en annexe du Centre Musical et Artistique (CMA).

Cette salle, construite dont l'objectif est de mettre en place des créneaux de répétitions en parallèle des activités du CMA, a permis aux groupes amateurs de la commune de répéter dans de meilleures conditions que dans une cave sans matériel, qu'ils soient ou non inscrits au CMA.

Ces créneaux étaient jusqu'à la rentrée scolaire 1999/2000 gérés par l'association Banlieuz'arts (anciennement Art en Plein Essor) en étroite collaboration avec la Municipalité et le directeur du CMA, Pierre-Jean Zantman.

Elle en a assuré la gestion bénévolement pendant trois années les week-end, accueillant un nombre de formations de plus en plus important.

L'association a émis le souhait de passer le relais et demandé que la Municipalité fasse des propositions sans abandonner le développement de ces pratiques.

« Pendant trois ans, l'association Banlieuz'arts a mis en place, gérer des créneaux de répétition pour des pratiques artistiques amateurs, ouverts à tous les habitants de Fleury-Mérogis, le vendredi soir de 18 h à 22 h et le samedi de 16 h à 20 h, soit 8 h de permanence, chaque semaine, dans les locaux du Centre Musical et Artistique.

Au terme de ces trois années, cet investissement bénévole apparaît lourd. Une certaine lassitude se fait sentir parmi les quelques volontaires qui se relayent et mobilisent une énergie importante, réduisant les possibilités de mettre en place d'autres actions dans la ville.

Pour cette raison, la proposition de création d'un poste d'emploi-jeune, dont l'une des fonctions serait l'animation de ces créneaux, nous a enthousiasmés.

Cependant nous considérons qu'un certain travail a été amorcé (particulièrement avec les groupes de jeunes musiciens) et nous souhaitons le poursuivre dans cette perspective, l'association propose :

De continuer à gérer les inscriptions des groupes.

De maintenir, avec l'animateur technicien, sa fonction de liaison entre les musiciens amateurs et les différents partenaires institutionnels.

De renouveler les possibilités pour ces musiciens de se produire sur scène (scène ouverte, fête de la musique...) »³⁰

La Municipalité, très critique à l'égard du dispositif emplois-jeunes mis en place en 1999 par le gouvernement Jospin, notamment en ce qui concerne le devenir de ces jeunes à l'issue de cinq ans de contrat, est néanmoins entrée dans le dispositif.

Une étude a été menée dans l'ensemble des services de la commune ; le service culturel a entrepris une consultation auprès de ses partenaires directs.

Les nombreuses rencontres avec l'association Banlieuz'arts sur le fonctionnement des créneaux de répétitions au Centre Jean Wiener ont fait apparaître des contraintes quasiment insurmontables.

³⁰ Jean Marc Frésil, président en 1999/2000 de l'association Banlieuz'arts

Très rapidement au regard des difficultés de gestion des créneaux l'idée d'embaucher une personne à un poste d'animateur studio de répétition est apparue.

Une personne a été recrutée à la fin de l'année 1999 avec pour mission de mettre en place des créneaux de répétitions dans la salle de percussions construite à cet effet. La Municipalité, dans le cadre de ce recrutement, a souhaité prendre en considération à la fois le côté intégration dans le monde du travail mais aussi les particularités techniques que peuvent requérir la gestion et l'animation d'un studio de répétition.

A la suite de ce recrutement et du travail de réflexion engagé, de nouveaux éléments sont apparus sur le fonctionnement d'un véritable « lieu de pratique musicale amateur ».

Au moment de la mise en place du projet initial au Centre Musical et Artistique, de nombreuses contraintes ont émergé.

Au fonctionnement des répétitions encadrées par l'animateur, il fallait ajouter celui du conservatoire lui-même. Comment concilier dans une même salle du matériel de musique de percussions et tous les éléments nécessaires à la répétition ?

D'emblée la cohabitation semblait difficile à mettre en place.

Par ailleurs, Il n'y a pas que la pratique percussion qui a soulevé des interrogations quant à l'opportunité d'utiliser ce lieu comme celui ouvert à tous pour pratiquer de la musique amateur. Si effectivement cette salle a été construite en tant que salle de percussions et de répétitions, dans les faits, une salle spécialisée peut aussi servir à d'autres activités.

Le Centre Musical est très fréquenté, cela implique donc l'utilisation de toutes les salles comme salles de cours, la salle de percussions/répétitions n'y échappe pas. Il en va du bon fonctionnement du Centre Musical et Artistique

S'ajoute le matériel afférant au fonctionnement d'un studio de pratique musicale amateur (Amplificateurs, Batterie, Micros, console de mixage, enceintes de retour et de diffusion...), tout un matériel que l'on peut installer avant chaque répétition, mais quelle débauche d'énergie pour un volume d'heures si faible ! Le stockage de ce matériel demande un emplacement à proximité, protégé d'éventuelles malveillances.

Parce que certains éléments ont évolué depuis la construction du lieu, l'équipe a été amenée à s'interroger de nouveau sur l'emplacement du studio de pratique musicale amateur

Plusieurs éléments majeurs ont permis d'aboutir au choix de délocaliser le studio.

➤ A l'époque de la construction du lieu, il a semblé intéressant de rajouter au nom de la salle de percussions, celui de répétitions.

En revanche, personne ne se doutait des contraintes que pouvaient engendrer le fonctionnement de plusieurs activités.

C'est en 1999, au moment de la réflexion et de l'embauche de l'animateur technicien de répétitions au sein de la collectivité, que différentes difficultés sont apparues. Personne avant ne s'était réellement penché sur le projet de fonctionnement d'un studio de répétition.

Au regard de la création musicale locale (tous genres confondus), il a semblé important d'apporter des solutions aux difficultés que rencontrent les personnes concernées pour aller vers d'autres lieux de répétitions et ne pas ignorer l'importance que les différentes instances culturelles nationales accordent au développement des musiques actuelles.

➤ Un contexte général favorable :

En 1999, le Conseil général, suite à une étude proposée par l'Adiam 91, propose de nombreuses aides aux communes dans le cadre de leurs actions en direction des musiques Actuelles/Amplifiées. (Cf. Chap. II).

Ces mesures font suite aux mesures nationales en faveur des musiques actuelles initiées par le ministère de la Culture.

Ce projet reçoit un écho favorable de la part du chargé de Mission Musiques Actuelles de l'époque, Eric Yazeff.

Précisons qu'à cette époque le nouveau décret sur le bruit devenu incontournable a été intégré à la réflexion sur les pratiques musicales amateurs.

Il fallait proposer un véritable projet de fonctionnement et convaincre la Municipalité du bienfait de ce projet de développement des musiques amplifiées.

La démarche était de montrer l'intérêt pour une commune d'avoir sur son territoire des lieux de vie tel qu'un studio de répétitions.

Dans un premier temps, sans opposer les genres, il a été mis en avant que les pratiquants des musiques amplifiées fréquentent peu le réseau des écoles de musiques dont les vocations premières sont l'enseignement et la formation. Les méthodes et les principes de fonctionnement correspondent mal à la pratique libre et spontanée des amateurs.

Ceci dit, le Centre Musical et Artistique n'a jamais fait preuve d'enfermement dans sa manière de transmettre un enseignement musical et artistique au public, et la création du local de répétition en est une preuve.

Mais le besoin d'un équipement intermédiaire permettant une pratique plus large des musiques amplifiées ou non, s'est réellement fait sentir.

➤ Un projet singulier dans le département :

Fleury-Mérogis doit être une des seules Municipalités du département à s'être lancée dans un projet de studio de répétitions avec la mise en place des mesures départementales en faveur des musiques actuelles/amplifiées.

Un Studio municipal :

Il s'agissait de réfléchir le studio de répétitions d'une façon transversale, en relation avec les différents acteurs locaux, institutionnels, associatifs et municipaux.

A partir des éléments mis à sa disposition et du diagnostic complet de l'existant (projets, partenariats existants, locaux disponibles, matériel...), l'emploi jeune recruté en décembre 1999 était chargé de concevoir un projet global de fonctionnement, de l'intérêt d'un studio de répétitions dans une commune, à des éléments très concrets qu'est la gestion d'un tel lieu.

La Municipalité a fait le choix de partir d'une gestion municipale du lieu, intégrant totalement l'administration. De nombreux débats ont eu lieu sur l'indépendance financière et technique de ce lieu. La culture est une priorité des élus de la commune de Fleury-Mérogis, elle n'a pas souhaité remettre une Délégation de Service Public à une association.

Le studio de répétitions n'est pas uniquement réservé aux pratiquants de la musique, mais c'est aussi, et surtout, un lieu de proximité et de rencontres autour d'un pôle de documentation enrichi par des moments de formation et d'animation.

Si les secteurs d'animation en direction de la jeunesse sont directement concernés par ce projet, l'ensemble des services opérationnels de la commune peut avoir accès au studio.

Après quelques mois de fonctionnement plusieurs services ont déjà utilisé le studio de répétitions et d'enregistrement. Bien entendu le Centre Musical et Artistique, la Médiathèque au travers d'un projet de court-métrage, mais également des assistantes maternelles de la Crèche familiale dans le cadre de la préparation d'un spectacle de fin d'année.

« Le Onze » est définitivement une structure ouverte sur l'extérieur prête à participer à la vie de la commune.

La structure ayant été inaugurée le 20 septembre 2003 il semble difficile de tirer des enseignements, mais au regard de la fréquentation quotidienne et des nombreux projets d'animations existants, l'aventure pourrait être une réussite.

- Une implantation en plein cœur du village.

Le Service culturel a ses locaux dans l'ancien logement de fonction du garde champêtre. Situé au numéro 11 Grande Rue. Il bénéficie du parking de la mairie juste en face et d'un arrêt de bus.

Cette ancienne maison de ville, très grande, comportait un lieu idéal pouvant servir de lieu d'accueil du studio de répétitions, le garage.

A la suite d'une consultation d'architecte et d'acousticien, le garage a été choisi pour devenir le studio.

L'idée d'installer une structure de pratiques musicales amateurs en plein cœur du village n'est pas venue par hasard. C'est le fruit d'une longue réflexion que d'implanter une activité permanente d'animation dans un quartier souffrant véritablement d'un manque de dynamisme. On pense toujours à mettre des activités de service public dans les quartiers difficiles, mais on a tendance à oublier les quartiers calmes qui auraient également besoin d'être redynamisés. L'idée n'était pas de créer du désordre dans un lieu de vie calme, mais d'implanter au grand jour une activité comme le revendique depuis des années, le sociologue Marc Touché.

2. La diffusion

1.1. Le Rack'am à Brétigny (lieu historique)

Tout commence au début des années 1990, par l'embauche d'un animateur venu de Meaux en Seine-et-Marne.

Philippe Trichet, comme il aime à le dire, n'était pas destiné à mettre en place l'une des premières salle de concert labellisée café-musiques. Mais sa passion pour la musique lui a permis de construire un véritable projet. Sa mission, confiée à l'époque par l'ancien maire Jean de Boishue, était de mettre en place des festivités musicales pendant tout un été dans le cadre des O.P.E ³¹ au sein de la division loisirs et prévention de la ville de Brétigny-sur-Orge. Embauché pour cinq mois, Philippe Trichet restera finalement huit ans à Brétigny-sur-Orge faisant évoluer en permanence sa mission.

³¹ Opération « Prévention été » devenue depuis quelques années les opérations « Ville Vie Vacances » dans le cadre de la politique de la ville.

C'est à la fin de l'été 1990, à la suite du succès incroyable des concerts de l'été -qui voient passer des têtes d'affiches comme les VRP, les Tambours du Bronx, mais aussi de nombreux groupes locaux- que l'histoire du Rack'am démarre. Le maire et l'adjoint à la jeunesse proposent donc à Philippe Trichet de rester dans la commune.

Il se trouve face à un nouveau projet : faire vivre la Maison de quartier des Rosières au travers de projets musicaux tout en respectant un cadre municipal.

Des tremplins rock et des concerts au milieu des activités régulières du lieu (baby-foot, ateliers d'arts plastiques...) se succèdent de 1991 à 1993. Le Rack'am n'existe pas encore.

Ce travail durera deux ans, 1993 étant une année charnière pour la Maison de quartier des Rosières avec la mise en place du programme Brétigny-sur-Orge.

Les émeutes de 1991 dans la commune de Vaulx-en-Velin font réagir le gouvernement sur la politique à adopter dans les quartiers défavorisés en milieu urbain. Une grande réflexion aboutit à la mise en place d'un programme de café-musiques.

Ce projet, réunissant les deux ministères de la Ville et la Culture, répond à un enjeu prioritaire pour le gouvernement et notamment le ministère de la Ville.

Développer dans certains quartiers des lieux de rencontre et de proximité permettant aux jeunes de s'exprimer pleinement dans le domaine musical.

Lancé pour les jeunes, ce programme a deux objectifs :

- Répondre à une demande forte des jeunes de lieux de rencontre dans leur quartier
- Répondre au désir du ministère de la Culture de favoriser certains modes d'expression, le rock à l'époque et les musiques d'aujourd'hui.

La commune de Brétigny, pour accéder au dispositif, devait répondre au cahier des charges exigé dans le cadre du label, il comportait sept points essentiels :

1. Le café-musiques doit se situer au milieu d'un quartier dit « sensible ».
2. La structure doit proposer des activités au 16-25 ans

3. S'il n'est pas neuf, ce lieu doit être aménagé afin de répondre aux normes d'accueil du public, respect de la législation sur le bruit et les nuisances sonores, un équipement scénique professionnel.
4. Proposer des horaires adaptés aux pratiques des jeunes (soirée et week-end).
5. Assurer un fonctionnement minimal avec, au minimum, un permanent.
6. Le mode de gestion doit être celui d'une structure juridique de droit privé en association ou société anonyme à responsabilité limitée (SARL). L'économie de l'entreprise doit se fixer l'objectif d'optimiser les recettes en vue d'assurer un autofinancement le plus rapidement possible.

Tout était réuni pour que la Maison de quartier des Rosières devienne l'un des premiers cafés-musiques après le Bilbo et le Caméléon.

A Brétigny l'aventure débute en 1993 à la suite de la disparition de l'ancienne Maison du temps libre, dont fait partie la Maison de quartier des Rosières, laissant la place au café-musiques le Rack'am. « *Le nom du lieu a été choisi en honneur d'un esprit flibustier qui représente les musiques amplifiées à l'époque, mais aussi pour évoquer l'imaginaire des îles et mettre des palmiers dans la cité.* »³²(?) source Opale, Culture et proximité. Etude de huit lieux musicaux en région parisienne. 2001

La structure est associative, la mairie devient le principal financeur et partenaire du projet. Mais, si la structure assure une véritable notion de service public, il n'y pas de délégation de service public, les élus font partie du Conseil d'administration de façon majoritaire, la subvention n'est ni plus ni moins qu'une délégation déguisée.

Philippe Trichet en devient logiquement le seul et unique salarié. Il le restera jusqu'à son départ en 1998.

Paradoxalement, si cette structure devient un lieu dédié aux musiques amplifiées, les jeunes du quartier perdent dans le même temps la seule structure d'animation du quartier. La Municipalité et Philippe Trichet doivent faire face à un très important

³² Opale, culture et proximité. Rapport sur huit lieux musicaux en Ile-de-France commandé par la cité de la musique. 2001.

mécontentement, puis au fil des années, la structure trouve sa place dans le quartier. Les adolescents de l'époque ont grandi, laissant la place aux plus jeunes n'ayant pas connu la Maison de quartier des Rosières. Les choix artistiques du programmateur, sensible au mouvement rock alternatif fort dans les années 1990, ne correspondent pas réellement aux pratiques des jeunes. Philippe Trichet insiste sur le fait qu' « à l'époque le rap ne connaissait pas l'engouement qu'il connaît aujourd'hui ». Toutes les salles de concerts travaillaient sur le même créneau à savoir le rock.

Au fil des années, si le Rack'am sait se faire connaître dans toute la région pour la qualité de son travail et sa programmation riche et diversifiée, les jeunes du quartier se désintéressent petit à petit du projet.

Nous verrons par la suite que les souvenirs sont tenaces et ressurgissent.

Le Rack'am est devenu un lieu incontournable de passage pour les groupes émergents de la scène parisienne, mais aussi nationale.

Notons que les Silmarils -groupe de l'Essonne- fêtent en 1995 leur première signature d'album au Rack'am, en présence de Sinclair qui était au début de sa carrière.

Les nombreux tremplins révèlent des groupes comme Lofofora Thérapy -devenu aujourd'hui Lofofora- les Mister Gang, à l'époque où ils jouaient encore du ska. Le Rack'am permet au public d'assister au dernier concert des V.R.P. et à la constitution du nouveau groupe de François Béru, les Molodoï.

Toute une histoire s'est construite au fil des années dans ce lieu, qui, à l'origine n'était pas destiné à devenir un lieu incontournable de la scène parisienne.

Pendant ces huit années, Philippe Trichet restera seul à gérer cette structure avec une passion que lui seul peut expliquer, faisant appel à chaque concert à des intermittents, des amis pour l'aider dans ses tâches de plus en plus lourdes.

Le lieu devenu café-musiques, il était impératif qu'il s'autofinance en grande majorité, le défi est relevé quasiment chaque année, sauf en 1996 où la Municipalité doit verser une subvention exceptionnelle à 1 500 € pour l'aider à s'en sortir.

Ceci étant, même s'il subit de nombreuses modifications, avec l'aide de la Municipalité et de la Direction régionale de l'Action culturelle (DRAC), le Rack'am n'a jamais été un lieu idéal pour se produire.

Philippe Trichet l'a toujours clamé haut et fort, tentant sans cesse de faire évoluer la structure à tous les niveaux, sollicitant sans relâche la commune pour lui proposer des aménagements (Le Rack'am a une scène de 20 m², une seule loge, pas de douche, une hauteur sous plafond insuffisante pour un bon éclairage).

Au bout de huit ans et certainement à cause des relations qui s'essouffent avec la Municipalité, Philippe Trichet jette l'éponge et part vers un nouveau challenge à Savigny-le-Temple.

Les nombreux reports de travaux du bâtiment lui font comprendre que la Municipalité maintiendra le lieu en l'état. Jamais aucun projet de réhabilitation ne verra le jour.

Il part au moment où ses conditions de travail auraient pu devenir plus intéressantes

A la suite de nouvelles directives du ministère de la Culture, le Rack'am reçoit cette même année le label SMAC (Scène de musiques actuelles) ouvrant de nouvelles perspectives.

Aude Morda, éducatrice à Brétigny et professionnelle proche du Rack'am, succède à Philippe Trichet.

Sa prise de fonction coïncide avec la mise en place par le Conseil général de l'Essonne de mesures en faveur des musiques actuelles, le tout impulsé par l'Adiam 91. Le Rack'am sera l'une des premières structures à bénéficier des différentes aides proposées dans le cadre des nouvelles dispositions du Conseil général. (Cf. Chapitre II).

Aude Morda assurera la direction de l'équipement pendant deux ans et laissera la place à Jean-Yves Bonhomme, très proche également du lieu par son appartenance à l'équipe d'intermittents participant depuis le début à l'histoire du Rack'am.

Dans un souci de transparence et pour expliquer peut-être les raisons de l'échec du Rack'am de 1998 à 2002, il est important de préciser que Jean-Yves Bonhomme est le compagnon de Aude Morda.

Ce passage de flambeau s'est fait au pire moment du Rack'am, le lieu vivant une période difficile au niveau de sa fréquentation, même si un véritable partenariat financier et moral existait entre le Rack'am et les différents financeurs. Des projets concrets ont vu le jour, notamment la mise en place du concept studio scène, permettant aux jeunes groupes essonniens qui répètent dans des conditions déplorables, de se

construire des techniques et des habitudes de scènes à moindre coût et la participation du Rack'am au projet départemental, les Prémix en amont du festival les Efferv'Essonne (Cf. Chap. II).

Pendant huit ans, le lieu a fonctionné tant bien que mal avec un permanent. Selon Philippe Trichet, *« c'est la mauvaise gestion du lieu et des choix de programmations peu adaptés qui ont favorisé les difficultés du lieu. Comment un lieu ne peut-il pas fonctionner avec trois permanents alors que pendant huit ans, une seule personne a suffi ? »*

La nouvelle majorité municipale, élue en mars 2001, consciente des difficultés du Rack'am ne s'y est pas trompée. Elle s'engage immédiatement dans un plan de relance. C'est malheureusement à cette époque que le détournement, mal accepté par les habitants, de la Maison du temps libre en salle de concert ressurgit. *« Profondément ancré dans les mémoires du quartier, le sentiment de dépossession reste vivace ».*³³

Depuis, le Rack'am ne dépend plus du secteur jeunesse, le nouveau Maire-Adjoint à la Culture, Philippe Camo, intègre le projet du Rack'am à la réflexion globale de la commune.

Mais le secteur jeunesse n'est pas en reste et les deux adjoints concernés travaillent en binôme à l'élaboration de projets communs.

« Toute tentative de déconnecter la jeunesse de la culture et inversement les questions culturelles des questions de la jeunesse, aura un effet boomerang. Quand je dis jeunesse, il ne s'agit pas de privilégier une jeunesse par rapport à une autre, mais bien de prendre en compte la dimension de toutes les jeunessees.

*Encourager les pratiques audacieuses, valoriser les formes d'expression sont des signes montrant aux jeunes que l'on pense à eux. S'ils se sentent bien dans leur ville, peut-être auront-ils envie d'être plus citoyens »*³⁴

Le Rack'am continuera à fonctionner pendant un an, au travers de l'association Mille Sabords spécialement créée pour sauver le lieu et garantir son autonomie financière.

³³ Ibid. Page 33.

³⁴ Dominique Crémonat. Adjointe à la jeunesse de Brétigny-sur-Orge en 2001..

Les élus décident en 2002 de passer l'équipement en régie directe afin d'engager un plan de sauvetage du Rack'am (Il est important de rappeler que le Rack'am n'a jamais été en délégation de service public).

Jean-Yves Bonhomme quitte le Rack'am considérant que sa liberté d'action ne sera plus la même.

En octobre 2002, Bérengère Salles ³⁵venue du Glaz'art (salle de spectacle parisienne) prend la direction du Rack'am et tente de relancer une nouvelle dynamique. Le Rack'am se positionne dorénavant dans le champ culturel de la ville de Brétigny. *«Tous les acteurs culturels de la ville sont ouverts pour travailler ensemble comme la Fête de la musique l'a montré. Le Rack'am s'intègre dans le dispositif culturel local, avec ses spécificités en direction de la jeunesse, caractérisé par l'ouverture, la diversité et la qualité de l'offre culturelle.»* ³⁶

Comme dans beaucoup de communes, une charte de développement culturel est signée avec le Département de l'Essonne et le Rack'am intègre cette charte.

Il doit s'adresser plus à une population locale en tentant toujours de rayonner au niveau départemental. Il est devenu un service municipal à part entière mais reste très libre de ses actions.

La Municipalité fixe des objectifs à Bérengère, à elle de créer la dynamique répondant à leurs exigences.

Aujourd'hui, Le Rack'am assure trente concerts par an avec un budget annuel de 230 000 € incluant les salaires des trois permanents : Bérengère la directrice programmatrice, un régisseur et une personne sous contrat emploi-jeune chargée de la communication.

³⁵ Science Politique à Aix-en-Provence / DESS Médiation culturelle à Paris III Censier. 3 ans de programmation à GLAZ'ART, salle de concerts de 300 pl. Paris 19^e. 6 mois de chargée de production pour un spectacle de théâtre chanté au Trianon.

³⁶ Philippe Camo. Maire Adjoint à la Culture de Brétigny-sur-Orge.

De nombreux projet Hip Hop et percussions en direction des jeunes des quartiers des Rosières et de la Fontaine sont mis en place les mercredis matins en dehors des vacances scolaires, mais aussi dans le cadre de la programmation.

Depuis un an, en partenariat avec le Service jeunesse et l'Association départementale danse et musique (ADIAM) les relations se sont articulées autour de projets de coaching scénique, de scènes ouvertes aux Brétignolais et de concerts gratuits.

La question est de savoir dans quelle mesure aujourd'hui le Rack'am peut exister comme équipement de référence au sein de l'agglomération du Val d'Orge.

Il semble évident qu'une structure qui développe un tel projet avec très peu de permanents peut être considérée d'intérêt communautaire. La réflexion devra être poussée au-delà du bâtiment et tenir compte du projet de développement des pratiques de musiques amplifiées et amateurs pour les habitants de la communauté d'agglomération du Val d'Orge.

1.2. De la tradition des « tremplins » à Villiers-sur-Orge au "FestiVal d'Orge"

Il est important de préciser, pour des raisons inconnues, qu'aucune rencontre n'a été possible avec des représentants politiques de la commune de Villiers-sur-Orge ou avec la personne chargée de la Culture et de la Communication.

Aux dernières élections municipales, la Municipalité sortante a perdu son mandat. A la suite de cette modification de gestion des affaires locales, la responsable des affaires culturelles de l'époque s'est retrouvée mise au « placard », contrainte et forcée de quitter la commune.

Aujourd'hui ce poste est occupé par une personne sous contrat emploi-jeune. Malgré son volontariat et son dynamisme, la commune ne lui donne pas les moyens de mener à bien cette mission. Elle connaît très peu l'histoire culturelle de la commune et est confrontée à des missions sur le temps de répas en interclasses et le développement d'un projet culturel. C'est un fossé difficile à franchir.

Cette partie aurait pu être éludée, mais un état des lieux se doit d'être complet. Villiers-sur-Orge a une véritable histoire en direction des musiques amplifiée/actuelles et nous

allons expliquer comment les tremplins musicaux qui se sont déroulés à Villiers ont abouti en septembre 2002 à la création du Festival d'Orge. Evénement devenu d'intérêt communautaire la même année.

Durant les années 1990, Anne Cécile Roy, responsable des affaires culturelles de la commune met en place, tout au long de l'année, de nombreux tremplins musicaux. Ils permettent à de nombreux groupes de se produire en public. Ces activités perdurent grâce à la volonté politique forte de la part du Maire-Adjoint à la Culture de l'époque : Christian Bordarier.

Très présent, il a une sensibilité particulière de par son travail lié à la production musicale dans une grande maison de disque. C'est ainsi que de nombreux projets, comme la Fête de la musique du Val d'Orge, naissent.

A la fin de la décennie, la commune de Villiers, en collaboration avec la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, organise différentes fêtes de la musique avec le soutien professionnel et artistique de Christian Bordarier.

Cette fête, réunit les groupes amateurs gagnants des tremplins et des artistes professionnels. Dans un premier temps elle se déroule dans la commune initiatrice du projet. Le nombre grandissant des communes participantes permet à cette manifestation d'évoluer considérablement.

En trois ans cette fête passe de deux à cinq communes : Villiers-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge et Saint-Michel sur-Orge, certaines rejoignant le comité d'organisation, d'autres versant une subvention. A l'exception de Fleury-Mérogis, l'ensemble des communes de l'agglomération du Val d'Orge s'associent à cet événement. Considérant que la Fête de la musique est par essence un moment privilégié pour les pratiques amateurs et qu'un projet existe, les élus de Fleury-Mérogis ne souhaitent pas participer à cette manifestation pendant deux années.

La Fête de la musique du Val d'Orge se déroule pendant trois ans en différents endroits. De nombreux artistes s'y produisent : Manu Dibango, Marcel et son orchestre... Cette manifestation gratuite et diversifiée s'adresse à tous.

Ce projet, à l'époque, peut être considéré comme le premier événement intercommunal d'importance de l'agglomération du Val d'Orge. En 2002, il sera considéré d'intérêt communautaire.

En 2001 la Fête de la musique du Val d'Orge se déroule à Morsang-sur-Orge, elle fait apparaître des dysfonctionnements en termes de logistique et d'organisation. Basé sur un militantisme et un volontariat importants des agents des services communaux, cette année-là le projet montre ses limites. L'ensemble des communes participe à l'élaboration du projet par le versement d'une subvention (pour les aspects artistiques, techniques et communication) et laisse à la ville organisatrice la plus grosse part du travail d'organisation et de gestion. Lors du bilan de la manifestation de gros problèmes financiers et organisationnels apparaissent.

Les cinq communes doivent réinjecter une importante somme d'argent afin d'éponger le déficit de l'édition 2001. En janvier 2002, Christine Soulat, responsable culturelle de l'époque à la ville de Saint-Michel-sur-Orge, propose à Fredi Meignan, vice-président délégué à la Culture et à Jean-Luc Fachaux, directeur du service culturel de l'agglomération, d'intégrer la Fête de la musique du Val d'Orge comme projet d'intérêt communautaire.

La démarche reçoit un écho favorable de la part des élus de l'agglomération, ils décident, au cours d'un Conseil communautaire, d'intégrer cette manifestation aux projets d'intérêt communautaire déjà existants. En 2002 l'événement est rebaptisé « Festival musical du Val d'Orge » et bénéficie d'un budget identique au budget réalisé la dernière année.³⁷

L'agglomération, afin d'organiser ce projet, souhaite que les acteurs des villes portent ce festival. La démarche de la commission culturelle est en permanence l'implication des adjoints et des professionnels des six communes dans les projets de l'agglomération, afin que chacun se sentent concerné et n'ait pas le sentiment d'un grand paquebot qui rafle tout sur son passage. Un groupe de travail se constitue avec pour objectif de fédérer, le 20 septembre 2002 à Fleury-Mérogis, un moment festif à l'échelle de

³⁷ Délibération du conseil communautaire à l'unanimité. N°02.033 publiée le 26.03.04

l'agglomération. Quatre communes sur six s'impliquent dans la construction du projet. Pour des raisons toujours ignorées, les deux autres restent à l'écart.

Dès le mois d'avril, un projet chiffré est présenté aux élus de l'agglomération. Il fait état de l'impossibilité de rééditer cet événement avec un budget identique.

Le budget réalisé lors de la fête de la musique du Val d'Orge 2001, ne prenait pas en compte le personnel et le matériel mis à disposition par les communes, seules les charges de la programmation et de la technique figuraient au bilan budgétaire, avec en plus, un déficit d'environ 5 000 €.

Il est important de préciser que tous des professionnels constituant le groupe de travail n'étaient pas mis à disposition par leur collectivité, ils participaient à ce projet à titre individuel, sans être missionné, donc totalement bénévolement. Ce qui, par la suite posera des problèmes.

Ceci étant, Les six communes de l'agglomération n'ayant aucune obligation de participer à l'organisation du « FestiVal d'Orge » 2002, la Communauté d'agglomération du Val d'Orge a dû revoir le budget à la hausse et valoriser financièrement l'ensemble du personnel et des frais techniques. Le budget est passé de 23 000 € à 45 000 €.

Toujours dans la démarche d'associer les communes à la participation et l'organisation de ce festival, elles ont été sollicitées (directement par le président de l'agglomération Pierre Champion faisant appel à la solidarité collective) sur certains aspects techniques sans lesquels le festival n'aurait pu voir le jour tant ils auraient été onéreux.

L'ensemble du gros œuvre est confié à des prestataires privés, les trois communes (Sainte Geneviève Des Bois, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis) contribuent en prêtant du matériel (tables et chaises...).

Porté au départ par Villiers-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis, le projet s'achève au mois de juin 2002 avec la participation des deux dernières communes. Les représentants de Villiers-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge quittent le projet prématurément, l'une pour congés maternité non remplacé, l'autre par une décision municipale de changement de poste.

Le festival est finalement mis en place par les communes de Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis. Il a lieu à Fleury et donc la part la plus importante de l'organisation incombe au service culturel, mais Morsang-sur-Orge prend une part très importante dans la réussite de la préparation du Festival.

Si dans l'organisation tout est au point, le festival ne reçoit l'impact escompté auprès des différentes populations alors qu'il est totalement gratuit et ouvert à tous.

Sur les 1500 personnes attendues, 400 personnes, essentiellement de Fleury-Mérogis se sont déplacées.

A l'origine de cet échec, il existe plusieurs raisons connues. Nous pourrions les lister une par une, mais la raison majeure de cet échec est due à la notion même de projet intercommunal. De nombreuses communes ne souhaitaient pas participer à ce projet et, au-delà de leur non participation c'est le fondement même de l'intercommunalité qui a été mis en échec.

Ce n'est pas le « FestiVal d'Orge » qui n'a pas reçu l'assentiment des communes et du public, mais une crainte des collectivités de perdre du terrain par rapport à l'agglomération. Pour certaines communes cet argument peut être valable mais nous verrons dans le chapitre II que les communes qui n'ont pas participé au projet n'ont rien à craindre de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, voire même ont tout à y gagner.

Seules les communes de Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis font preuve d'un véritable intérêt pour un travail collectif, cela se ressent aujourd'hui dans leurs relations.

Si cette expérience n'a pas abouti à une réussite, elle a permis de pousser la réflexion sur l'intercommunalité au-delà même du transfert d'un projet.

Ce qui était valable pour la fête de la musique du Val d'Orge au travers d'une idée portée par des communes ne l'a pas été pour le « Le FestiVal d'Orge ».

Un projet à vocation intercommunal ne peut se construire uniquement sur des volontés personnelles, tous les professionnels auraient dû se sentir concernés. La notion de festival est certainement arrivée trop tôt dans la construction de la politique culturelle de l'agglomération, retirant par là même une véritable dynamique de projet intercommunal existant à travers la fête de la musique du Val d'Orge depuis des années.

En septembre 2002, le projet ne s'est pas renouvelé, à notre sens pour deux raisons :

1. L'agglomération, à la suite de cet échec, n'a pas fait preuve d'une volonté réelle de relancer l'organisation du festival pour 2002. Le manque d'une personne de référence pour ce type d'événements à l'agglomération fait cruellement défaut, nous pouvons ajouter sans vraiment nous tromper qu'elle a attendu certainement que les professionnels se manifestent.
2. Les deux communes porteuses du projet -et notamment les professionnels- se sont énormément investis dans ce projet et n'ont pas reçu de remerciements sauf de la part de Fredi Meignan et de Jean-Luc Fachaux. Elles n'ont pas souhaité cette année assumer cette charge de travail non rémunéré.

2.3. Le festival Haut Les Voix à Fleury-Mérogis

Il y a sept ans, la commune de Fleury-Mérogis entamait un travail en direction du renouveau de la chanson française. A l'origine de ce projet, l'idée est de proposer des ateliers de création de chansons à des amateurs de la ville, en particulier autour de séances dominicales de travail de groupe. Ce projet, intitulé « SEANCE », se déroule pendant deux ans avec la participation d'une dizaine de personnes. Le concept en est assez simple : un intervenant musical, un pour l'écriture musicale et de texte, un technicien permettant des réalisations immédiates dans le cadre des ateliers. Mené conjointement entre différents services de la commune (Centre Musical et Artistique, service Culturel et le service Jeunesse), ce projet subit quelques modifications avec la naissance du festival Haut Les Voix et la réussite de la première année d'exploitation.

Le projet «SEANCE », se transforme alors en cabaret amateur mais le concept, à deux exceptions près, reste identique au projet initial.

Suite au succès de la première édition, l'idée d'intégrer le cabaret amateur au festival apparaît comme une évidence. Depuis longtemps déjà, la commune souhaite mettre en

avant les pratiques amateurs au même rang que les pratiques professionnelles. Avec Haut Les Voix, une véritable occasion s'offre pour mener à bien cette ambition.

L'engouement permanent permet, les trois années qui suivent, la production de nombreuses chansons originales et de représentations.

Il y a trois ans, le Conseil général souhaite, au travers d'une charte de développement culturel,³⁸ soutenir le festival dans sa démarche d'ouverture vers les pratiques amateurs. La seconde évolution du festival sera l'intégration aux ateliers de création de chansons d'un artiste programmé dans le cadre de l'événement. Ce projet semblait plus cohérent à l'ensemble des partenaires culturels. En 2001 et 2002 les membres du groupe Le Garage Rigaud et les Martine City Queen se sont succédé.

Depuis deux ans, un CD rend compte de la qualité du travail réalisé dans le cadre du projet.

Au-delà du projet de travail autour des pratiques amateurs et de la diffusion de nouveaux talents de la chanson française, Haut les Voix est d'abord un événement à taille humaine. L'équipe du festival fait le choix engagé d'instaurer une ambiance familiale, celle d'une petite ville dont la renommée est souvent plus liée au centre pénitentiaire qu'à sa dynamique culturelle. Depuis sa création, ils souhaitent, en plein mois de novembre, recréer l'atmosphère des festivals de plein air. Pour ce faire, le festival se déroule dans deux espaces accolés et associés : la salle André Malraux accueille les concerts intimistes et les groupes en tête d'affiche ; l'espace de convivialité, petit chapiteau juxtaposé, permet la diffusion du cabaret amateur et des groupes plus jeunes en plein développement. Pour l'édition 2003, la salle de spectacles André Malraux étant en réhabilitation, les organisateurs misent sur la carte originale du Magic Miror (chapiteau en dur) pour maintenir le festival. Amateurs et professionnels s'exprimeront sur la même scène.

Pour aller encore plus loin dans la démarche participative du projet, l'association locale Banlieuz'arts propose depuis le début une restauration, des moments d'échanges et de

³⁸ Voir Chapitre II. La création des chartes de développement culturel. Page 63

partages conviviaux, tout cela dans une chaleureuse ambiance cabaret qui, en 2003 sera au goût des années trente.

Considérant que le coût ne doit être un frein pour personne, la Municipalité met en place pour tous les spectacles de la commune une politique tarifaire très attractive. Le droit d'entrée est fixé à 5 euros et les deux jours du festival à 8 euros. Convivialité, partage et fête, voici en quelques mots l'atmosphère que chaque année la commune offre au public du festival Haut les Voix.³⁹ S'il existe bien des projets et des équipements en direction des musiques amplifiées, ils restent assez marginaux. Ceci étant, toutes les communautés d'agglomération ne bénéficient pas, au sein de leur territoire, d'une SMAC à partir de laquelle elles pourraient baser leur réflexion. La transition entre projet de transfert d'équipement et notion de projet culturel semble être une question à résoudre à très court terme. Le Rack'am fait partie des futurs équipements dont la gestion sera transférée à la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, une première réflexion aura lieu avant la fin de l'année 2004.

3. La formation

3.1. Les écoles de musiques

Au moment de la construction de ce document, nous nous sommes aperçus que nous n'avions rencontré aucun directeur d'école de musique. Acte manqué ? La raison de cet oubli semble due au fait que toutes les rencontres se sont déroulées avec des représentants politique et le plus souvent des directeurs de service et ne m'ont pas aiguillé vers ces personnes. Malgré tout, après plusieurs mois d'étude, nous comprenons et assumons tout à fait cette absence de rencontre avec les professionnels des écoles de musiques.

Les huit communes bénéficient d'un équipement de formation artistique, qu'il soit musical, de danse ou encore d'arts plastiques.

³⁹ www.hautlesvoix.com

Pour trois communes, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis, le conservatoire est agréé par le ministère de la Culture.

Les autres ont soit un conservatoire municipal, une école de musique, de danse et d'arts plastiques ou encore, comme à Villiers-sur-Orge, une structure associative d'enseignement artistique. Notre connaissance du secteur nous permet aujourd'hui d'affirmer qu'il n'existe qu'une structure développant un projet en direction des musiques amplifiées.

En effet, le centre musical et artistique de Fleury-Mérogis, depuis sa création en 1991(anciennement le conservatoire), met en place un projet singulier au sein de l'agglomération. Dès son ouverture, les pratiques amateurs font parties des priorités et sont mises en avant. Beaucoup de projets voient le jour, le dernier en date étant les « Jeudi je chante ». (cf. Chap. II).

Depuis plus de deux ans, une classe de Musique Assistée par Ordinateur accueille des élèves. Au-delà du simple fait d'assurer un enseignement, le CMA développe un projet permanent de reconnaissance des nouvelles techniques musicales informatiques et contemporaines. Nous sommes bien loin du traditionnel conservatoire qui dispense un enseignement individuel, le centre musical et artistique de Fleury privilégie un maximum de projets de travaux collectif.

Cette structure est un des rares lieux d'enseignement artistique du département à développer un projet très ouvert dans l'apprentissage musical.

C'est du CMA que l'idée de la mise en place d'un projet en direction des pratiques amateurs de musiques amplifiées, en collaboration avec l'association Banlieuz'arts, a abouti à l'ouverture du studio de répétition Le Onze en 2003.

Pour aller encore plus loin, le CMA accueille en résidence l'association Artactil ; Cette association développe un projet de nouvelle lutherie électronique. Venu à l'origine du studio PUCE MUSE (association pionnière dans l'utilisation des NTI), Rémy Duri, musicien, créateur et professeur, développe depuis deux ans le projet d'une nouvelle lutherie, « Le BOG ». Cet objet, qui ressemble à un champignon, permet un développement nouveau des musiques électroniques. D'une structure complexe, il n'en

reste pas moins d'une utilisation très ludique. Que l'on soit initié ou non, cet objet ne demande pas forcément des bases musicales.

Le CMA développe également un projet de création de chansons amateurs dans le cadre du festival Haut Les Voix. (cf. Page 55)

Seule et unique structure à développer un tel projet, le centre musical et artistique fait montre, comme la médiathèque de Fleury, d'une singularité de fonctionnement dont l'agglomération du Val d'Orge devrait s'inspirer.

3.2. Le studio scène.

Les différentes personnes qui se sont succédé à la direction du Rack'am développent de puis quelques années la formation studio scène.

Parti d'un premier constat selon lequel les amateurs qui souhaitent se produire sur scène manquaient cruellement de formation, la notion de coaching scénique s'est développée au Rack'am. Assuré par les techniciens du lieu, ce projet se fait en étroite collaboration avec l'Adiam 91. Le projet des studios scène est de préparer les groupes aux conditions de la scène. Ce travail commence dans un premier temps par des rencontres, des discussions entre les musiciens et les techniciens. Une évaluation permet de mettre en place une grille de travail scénique. L'objectif pour le groupe est d'acquérir une aisance suffisante lors de prestation en public. Le travail se fait selon deux niveaux, d'une part sur la présence physique du groupe qui doit se sentir en sécurité sur scène et sur la connaissance du matériel utilisé, les niveaux sonores etc. Unique équipement à mettre en place ce projet, le Rack'am montre la place importante qu'il tient au sein de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge mais aussi dans le département. La précarité dans laquelle évolue le Rack'am ne permet pas d'envisager un développement durable de ce projet. Encore une fois, le transfert de cet équipement devra prendre en compte cette particularité.⁴⁰

⁴⁰ En 2001, sur les dix premiers mois de l'année, une vingtaine de groupes ont utilisé le Rack'am pour une durée de 72 jours, soit 436 heures. Ibid. Page 45.

Chapitre II

Musiques amplifiées et politiques culturelles

C'est dans les années 1970, que le paysage culturel français va subir une double recomposition fondamentale.

« En premier lieu, les collectivités locales, les villes surtout, se dotent de véritables politiques culturelles. De surcroît, l'Etat reconnaît cette nouveauté et envisage un partenariat avec les collectivités locales. »⁴¹

Selon Pierre Moulinier, le principal interlocuteur de l'Etat en matière culturelle est la Commune avec près de 41% des financements, suivie du Département avec 7.3 % et enfin la Région avec seulement 2 %.⁴²

Dans ce chapitre, nous allons étudier la politique culturelle du Conseil général de l'Essonne ainsi que celle des huit communes de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.

1. Les politiques culturelles municipales et départementales

1.1. Les musiques amplifiées en Essonne (Le Conseil général et sa politique de soutien).

En 1998, faisant suite au rapport de la commission nationale des musiques actuelles⁴³ présidé par Alex Dutilh⁴⁴, le ministère de la Culture entame de nombreuses réformes et propositions en faveur des musiques amplifiées au plan national.

⁴¹ Philippe Poirier. La France contemporaine. L'Etat et la culture au XX^e. Sous la direction de Jean-François Sirinelli. Le livre de poche. Collections les références. Page 148. 2000.

⁴² Pierre Moulinier. Les politiques publiques de la culture en France. Pages 69-70. PUF.1999.

⁴³ La création de la commission Nationale des Musiques Actuelles a été annoncée par la ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, lors du festival des Transes musicales de Rennes en 1997. La création de cette commission faisait suite à la création récente du gouvernement Jospin et d'un grand mécontentement généralisé des acteurs du secteur.

⁴⁴ Alex Dutilh, directeur du studio des variétés. Rédacteur en chef de Jazzman.

Selon Catherine Trautmann, « l'émergence des musiques actuelles témoigne à la fois d'une prodigieuse vitalité mais aussi d'attentes spécifiques vis-à-vis desquelles les pouvoirs publics doivent donner de vraies réponses avec des moyens d'actions appropriés. »⁴⁵

C'est dans ce contexte national favorable, que le Conseil général de l'Essonne met en place de nouvelles mesures en faveur des musiques amplifiées et actuelles.

En 1998, Eric Yazeff, chargé de mission musiques actuelles à l'Adiam 91 remet un rapport appelé « outil d'analyse et de réflexion en vue de la mise en place d'un plan départemental concerté », c'est un état des lieux, concentré sur dix-sept pages, de l'existant sur le département.

Ce rapport, commandé directement par le Conseil général de l'Essonne à l'Adiam 91, est à l'origine de l'ensemble de la politique départementale en faveur des musiques amplifiées et actuelles.

Une première délibération en date du 6 mai 1999 pose le principe de soutien aux nouvelles pratiques culturelles, parmi lesquelles figurent les musiques actuelles.

L'Essonne fait partie de ces départements qui ont une véritable histoire en direction des musiques amplifiées. Elle s'est essentiellement construite dans les années 1980 avec la création du PLAN à Ris-Orangis.

Ce lieu historique, créé par des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, fait partie intégrante des lieux de diffusion de renommée nationale.

Créé entre autre par Didier Veillault (membre fondateur de la Fédurock), le PLAN fait partie des premières salles à bénéficier des nouvelles mesures départementales et nationales en obtenant le label SMAC⁴⁶.

Pendant des années, l'ensemble des lieux de créations et de diffusions du secteur des musiques amplifiées en Essonne font face au dédain très important de la part du Conseil général.

⁴⁵ Déclaration faite par le ministre de la culture lors de sa prise de fonction. 1997.

⁴⁶ En 1996, le ministre de la culture décide d'engager une politique pérenne de soutien aux lieux de diffusion de musiques amplifiées à travers une charte d'objectifs. Il faudra attendre la circulaire du 18 août 1998 pour que les premières salles obtiennent le label Scène de Musiques Actuelles.

A la suite de l'arrivée de la gauche⁴⁷ aux affaires du Département que la politique évolue considérablement. Auparavant, seule une sous-direction Rock intégrée à l'Adiam 91 tente avec des moyens très faibles de mettre en place des actions en faveur de ce que l'on appelait auparavant les musiques Rock.

Une seconde délibération du 3 juin 1999 dresse la liste des aides en investissements et en fonctionnement en faveur des musiques amplifiées sur selon trois objectifs :

- 1 Favoriser la mise en place de studios de répétition et d'enregistrement, de lieux de diffusion de qualité respectant les normes acoustiques en vigueur,
- 2 Valoriser l'intégration de nouvelles pratiques musicales sur le territoire essonnien,
- 3 Aider à la reconnaissance et au développement de celles-ci par un soutien au fonctionnement des lieux de diffusion.

Ces aides sont exclusivement réservées aux communes ou aux regroupements de communes à une exception. Le troisième objectif permet aussi de soutenir les lieux de diffusion ayant un statut autre que ceux précisés ci-dessus. Les associations à vocation culturelle -très nombreuses dans le département- et les SMACs bénéficient elles aussi de ces mesures.

Cette délibération entérine également la création d'un événement départemental dévolu aux musiques amplifiées, « Les Efferv'Essonne ». La gestion en est attribuée à l'association « Pub Rock » qui gère le Pan.

Le départ de Didier Veillault à la Coopérative de Mai à Grenoble (nouvelle scène de musiques amplifiées), poussera le Conseil général à créer l'association « Les Efferv'Essonne » souhaitant le garder comme organisateur. L'objectif de ce festival est de réunir les synergies départementales, à savoir les lieux de diffusion et les studios de répétition, autour d'un événement d'ampleur départementale. Il s'appuie sur des artistes

⁴⁷ Le conseil Général est présidé par Michel Berson (socialiste).

locaux mais aussi des artistes de grande renommée afin de favoriser le tissu associatif et musical du département.

Si cet événement est une grande réussite au niveau de la programmation, il n'en est pas moins décrié par nombre d'acteurs départementaux qui considèrent que le ratio des dépenses en direction des « Efferv'Essonne » prend une place trop importante à l'encontre des aides concrètes aux groupes et structures départementales, associatives et publiques qui sont en difficulté permanente. Beaucoup considère ce festival plus comme une vitrine d'une politique départementale que d'un véritable soutien aux musiques amplifiées.

A la suite de la première édition, une tournée appelée «PREMIX » se met en place dans le département. Cette tournée est accompagnée d'un CD, elle permet aux groupes amateurs -ou en développement- de se produire sur des scènes en avant-première des « Efferv'Essonne ». Pour certains, l'occasion leur est offerte de se produire au moment même du festival départemental.

Malgré tout, la polémique persiste car ce travail de diffusion des groupes locaux existe depuis des années, la seule différence est que les moyens dont bénéficient les « PREMIX » sont sans commune mesure avec ceux des petits lieux.

Les « PREMIX » sont entièrement prises en charge par le Département et la gestion en est confiée à l'Adiam 91.

La délibération du 3 juin 1999 prend une nouvelle forme dans la volonté de mise en place d'une nouvelle politique culturelle départementale. Deux autres délibérations existent, permettant au secteur des musiques amplifiées de se développer.

- La séance de l'Assemblée départementale entérine le 24 juin 1999 la modification d'une ancienne délibération portant sur les contrats d'objectifs de création artistique. Quatre grands principes sont énoncés :
 - Favoriser la création contemporaine et les formes esthétiques nouvelles,
 - Accompagner l'émergence de nouveaux talents,

- Développer le partenariat entre les artistes, les compagnies, et les structures de diffusions culturelles et les communes dans l'ensemble des domaines artistiques,
- Accentuer la politique de diffusion, de création et d'actions de sensibilisations sur l'ensemble du territoire essonnien, notamment en zones urbaines défavorisées et dans le sud du département.

A partir de ces quatre objectifs généraux, le Conseil général met en place quatre contrats répondant à des critères définis par l'Assemblée départementale.

- Le contrat d'objectif aux jeunes compagnies -ou jeunes artistes- signé pour 3 ans et renégocié chaque année. Ce contrat ne peut-être reconduit au-delà de trois années.
 - Le contrat de résidence, signé pour deux ans, prorogeable à trois. Il est tripartite (Département, commune ou syndicat de commune, un lieu, la Cie).
Il peut être renouvelé au-delà de cette période dans le cadre d'un conventionnement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
 - La résidence départementale pour une compagnie missionnée par le Département pour un travail précis. Elle répond des mêmes critères que le contrat de résidence à l'exception de la signature qui est bipartite.
 - L'aide aux projets établie de façon bipartite pour une saison
- La séance de l'Assemblée départementale du 29 mai 2000 entérine la création de chartes de développement culturel avec les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale. Impulser, organiser et accompagner des projets originaux en matière de culture, tel est l'objectif visé par les "chartes de développement culturel". Initiées en septembre 2000, elles sont établies entre les collectivités locales, petites ou grandes, urbaines ou rurales, et le Département pour une durée de trois ans. Un premier bilan a été établi en fin d'année scolaire 2003. De nombreuses villes sont aujourd'hui en passe de contractualiser la signature d'une nouvelle charte pour une durée de trois ans de 2004 à 2007. Quarante-deux projets

ont vu le jour, principalement dans le domaine du spectacle vivant : musique, théâtre et danse. Le Département retient aussi d'autres priorités, par exemple celles liées à la valorisation du patrimoine, aux nouvelles technologies, à la lecture publique, à la culture scientifique et à l'art contemporain. Un exemple : la mise en place au conservatoire de Corbeil-Essonnes d'instruments de musique assistés par ordinateur pour faciliter leur utilisation par les personnes handicapées.

Toutes les idées peuvent faire l'objet d'une charte, à conditions qu'elles dénotent par leur originalité et leur qualité et qu'elles apportent un souffle culturel nouveau dans la commune.

Ces chartes ont permis à bon nombre de communes de développer leur projet sur l'ensemble de leur territoire, voire même au-delà pour celles profitant d'un projet intercommunal.

L'Essonne compte parmi les départements les plus "culturels" de France, pas seulement parce que s'y déroule un nombre incalculable d'événements, de spectacles et d'expositions ou que bon nombre de grands artistes, à l'instar des impressionnistes au XIX^{ème} siècle, ont décidé d'y vivre.

La richesse de l'Essonne vient d'abord des Essonniens, de leur goût, de leur envie d'apprendre et de leur éclectisme. C'est ce lien particulier entre un département et sa culture, que le Conseil général développe.

Le principe est clair : il n'est pas là pour faire mais pour aider à faire. Cela aboutit en trois ans à des manifestations originales, des lieux de diffusion célèbres et de plus en plus de personnes qui, partout, pratiquent la musique, la danse, la lecture ou le théâtre.

D'aucun peuvent penser que le Conseil général est un véritable ogre de la culture et a tendance à être prédominant sur tous les terrains culturels. Chaque histoire politique construit une dynamique départementale, le choix de l'équipe aux affaires actuellement a été de prendre le contre-pied total avec ce qui existait. Les professionnels, pendant des années, se sont battus pour des moyens, ils sont aujourd'hui globalement satisfaits de cette nouvelle donne, mais, ce sont les électeurs qui trancheront et valideront cette politique culturelle départementale.

La trilogie qui guide l'action culturelle du Département, "formation, création, diffusion", est un outil social de première importance, un levier dans la lutte contre les inégalités, au même titre que la politique éducative. L'accès de tous -et dès le plus jeune âge- à la culture, et surtout à la pratique culturelle, est un besoin fondamental.

1.2. Politiques culturelles des huit communes en faveur des musiques amplifiées.

Une question s'est imposée au préalable à l'aboutissement de la rédaction de ce document

L'idée naturelle et logique de traiter le sujet des musiques amplifiées au sein de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge dans le cadre du mémoire de DESS n'était-elle pas dangereuse ? Ne fallait-il pas prendre un autre sujet d'étude ?

La réponse est oui. C'est pourquoi il est si important de montrer à l'ensemble des représentants de la culture - politiques et professionnels - que cette méconnaissance de ce secteur doit forcément évoluer. Les musiques amplifiées ne relèvent plus d'un fait marginal de quelques jeunes et nous développerons cette notion en fin de chapitre.

Dès le départ le traitement de ce thème ne pouvait qu'apporter de mauvaises surprises, même si les illusions n'étaient pas disproportionnées.

Avec l'évaluation des équipements spécialisés dans le secteur des musiques amplifiées dans la communauté d'agglomération nous avons quasiment tout écrit sur les politiques culturelles des huit communes en direction du secteur.

Ceci étant, quatre communes (Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Morsang-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois) se démarquent largement, à des degrés différents d'implication.

Pour les autres communes (Le Plessis Pâté, Villiers-sur-Orge, Villemoisson et Saint-Michel-sur-Orge), le projet est quasi -voire totalement inexistant- les rencontres avec les élus et les professionnels n'ont pu aboutir à une mise en valeur d'actions en direction des musiques amplifiées, même si des volontés personnelles existent.

Le propos n'est pas ici de jeter la pierre, de distribuer bonnes ou mauvaises notes aux élèves, mais d'établir un état des lieux qui renvoie à la réalité du terrain. D'autant que toutes les communes ont à d'autres niveaux, et selon leurs moyens, une politique culturelle en direction des habitants. La plupart d'entre elles ont ou vont contractualiser des projets de développement culturel, soit par le biais d'une charte, soit par le biais d'autres dispositifs.

Les rencontres qui ont eu lieu avec les professionnels et les élus de l'ensemble des huit communes ont montré à quel point les élus manquent de connaissances dans certains secteurs. C'est d'autant plus flagrant dans les musiques amplifiées.

La plupart du temps les rencontres se sont déroulées avec les adjoints à la culture, les adjoints à la jeunesse et parfois même avec le maire de la commune.

Parce que ce document n'est pas une analyse détaillée des politiques culturelles de ces huit communes mais un état des lieux des musiques amplifiées, nous ne rendrons pas compte de l'ensemble des entretiens réalisés du mois de janvier 2003 au mois de septembre 2003.

Nous reviendrons à l'étude en prenant appui sur le document réalisé par l'IAURIF en 2003. Nous mettrons l'accent sur les quatre villes qui aujourd'hui ont des actions en direction des musiques amplifiées. Nous étudierons aussi l'espace Marcel Carné de Saint-Michel-sur-Orge seul espace aujourd'hui considéré d'intérêt communautaire.

➤ Brétigny Sur Orge

La commune de Brétigny est située au sud de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge. Comme nous l'avons écrit, les élus de cette commune ne souhaitent pas s'associer au Val d'Orge, elle est donc la dernière à intégrer l'EPCI en 2003.

De nombreuses connexions avec les villes de moindre importance du Sud de l'Essonne auraient fait de Brétigny la ville centre de sa communauté de communes si elles avaient vu le jour.

Le préfet en a décidé autrement, la ville de Brétigny a intégré le Val d'Orge, non pas par dépit mais pour être maître de son destin.

Cette ville de plus de 20 000 habitants bénéficie des structures culturelles les plus importantes de l'agglomération, cela fait d'elle un interlocuteur privilégié.

Elle bénéficie de l'aide du Département dans le cadre d'une charte de développement culturel. L'équipement le plus important, l'espace Jules Verne, scène conventionnée, abrite un centre d'art contemporain, la médiathèque municipale, une scène de spectacle vivant et un équipement tout récent appelé le «Phare». Avec cet équipement Brétigny montre ses intérêts pour la culture en mettant en place un lieu où le café croise la culture.

Un vrai lieu de convivialité entre art contemporain et nouvelles technologies.

L'espace Jules Verne a toujours été géré en régie directe, l'entrée de Brétigny au sein de l'agglomération change la donne.

L'espace Jules Verne n'est pas le seul équipement culturel de la commune. Depuis toujours, la ville de Brétigny-sur-Orge est dirigée par des municipalités favorables au développement de la culture. Quelles soient de droite ou de gauche, les deux tendances politiques qui se sont succédées ces treize dernières années ont largement participé à la municipalisation de la culture.

Le Ciné 220, classé arts et essais, le Rack'am et le conservatoire municipal, ont bénéficié de l'implication militante de la commune au soutien des équipements culturels de qualité.

Suite à l'intégration de la commune dans la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, les élus ont officiellement demandé la reprise de l'ensemble de la gestion des équipements culturels.

Un projet est à l'étude concernant l'intégration comme équipement d'intérêt communautaire de l'espace Jules Verne (la salle de diffusion et le centre d'art) par la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle au 1^{er} janvier 2004.⁴⁸.

Au-delà du Rack'Am, il ne nous est pas apparu de projet de musiques amplifiées au sein des différents équipements. L'espace Jules Verne programme chaque année au moins une date de chansons qui peut être versée au registre des musiques amplifiées. Nous n'avons pas senti de volonté forte de développer un travail en direction du Rack'Am et de son public. Pour aller plus loin dans l'analyse, les expériences bonnes ou mauvaises ont toujours été favorisées par le Rack'Am qui a dû s'adapter aux propositions de structures plus reconnues.

➤ Fleury-Mérogis

Situé au cœur de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, cette commune de 9 000 habitants⁴⁹ fait preuve depuis la création du service culturel en 1990 d'un acharnement permanent pour le développement des pratiques culturelles. Elle bénéficie d'un Centre Musical et Artistique agréé, d'une médiathèque de 600 m², d'une salle de diffusion du spectacle vivant de (250 places) la salle André Malraux (actuellement en réhabilitation) et du studio de répétition et d'enregistrement Le Onze, réunis au sein d'un même service.

⁴⁸ Co-signée par les ministres chargés de l'intérieur, des libertés locales et de la culture et adressée à l'ensemble des préfets, la circulaire du 18 avril 2003 a pour objet d'apporter les précisions nécessaires à la mise en oeuvre de la loi du 4 janvier 2002 et du décret du 11 septembre 2002 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle (EPCC). Ce nouveau mode de gestion des activités culturelles pourra s'exercer dans tous les secteurs d'activités culturelles : activités patrimoniales, activités d'enseignement artistique, arts plastiques et spectacles vivants. Le choix est laissé aux collectivités aussi bien de la forme juridique adaptée (établissement public administratif ou à caractère industriel et commercial) que du mode de financement, les ressources pourront provenir de différentes sources : (Etat, collectivités territoriales ou leurs groupements, et de toute personne publique).

⁴⁹ 5300 en réalité. 1/3 du chiffre total représentant la population carcérale.

La Municipalité a signé en 2000 une charte de développement culturel avec le Département, reconnaissant le travail permanent réalisé autour des pratiques amateurs, commun à tous les équipements culturels. Cette charte totalement transversale associe de façon singulière des services comme le Centre Communal d'Action Sociale, les centres de loisirs, le service jeunesse et les crèches. Le secteur culturel est une entité au service des autres services.

Véritable projet de ville, le développement des pratiques amateurs fait l'objet de nombreuses actions autour de l'écriture, de la musique ou bien encore du théâtre.

Ressurgissant systématiquement comme un leitmotiv, les pratiques amateurs bénéficient d'espaces d'expressions et de créations intégrés aux événements de la programmation culturelle annuelle et le carnet de saison. Par un travail d'accompagnement et de création permanent la culture est construite par la partie sensibilisée des habitants. Ceci étant, il n'y a pas un enfant de Fleury-Mérogis qui ne soit touché par une activité culturelle, individuelle ou collective.

Comme le Rack'am, le studio de répétitions fait partie des structures déjà étudiées. Il existe de nombreux projets annuels dans la commune en direction des musiques amplifiées.

Le Centre musical et artistique propose depuis deux ans une classe de musique assistée par ordinateur et un projet intitulé « Jeudi je chante ».

Ce projet assez simple permet aux musiciens, chanteurs, compositeurs et interprètes de se retrouver une fois par mois, le jeudi soir, autour d'une scène ouverte. Moment d'écoute et d'échange, les « Jeudi je chante » connaissent un véritable succès depuis deux ans.

Autre projet fédérateur autour des musiques amplifiées, Haut Les Voix, festival de la nouvelle chanson française. Plus qu'un simple festival cet événement associe une des artistes amateurs et des artistes en développement sur une même scène. Chaque année, un long travail d'écriture de textes et de chansons est mis en place avec un artiste programmé dans le cadre du festival. Ce travail ouvert à tous est géré directement par le Centre Musical et Artistique.

Fleury-Mérogis fait partie des communes qui souhaitent conserver la maîtrise de sa politique culturelle, sans pour autant refuser l'intercommunalité culturelle. L'avis de la Municipalité a été prédominant dans la reformulation du projet de transfert des bibliothèques et médiathèques.

La commune souhaite ardemment faire valoir son intérêt permanent au projet global de la culture de la ville associant l'ensemble des structures opérationnelles.

➤ Morsang-sur-Orge

Autre grande ville de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, cette commune de près de 21 000 habitants fait beaucoup pour la culture.

Avec un conservatoire, deux salles de diffusion de spectacle vivant (la salle Pablo Neruda et les salons du Château), d'une bibliothèque, d'une école d'art contemporain et le Tremplin studio de répétition, elle fait preuve d'un véritable projet de développement culturel. Le projet culturel de Morsang-sur-Orge, basé essentiellement sur la création très contemporaine, est très ambitieux. La commune prend des risques, ce qui est révélateur de son intérêt pour la création d'aujourd'hui.

Mais -comme nous l'avons dit- il n'existe pas réellement de projet vers les musiques amplifiées. Comme dans beaucoup de villes, les différents projets autour des musiques amplifiées sont encadrés par le service jeunesse, toutefois, il existe des passerelles entre le service jeunesse et le service culturel. Les «tchatches café» sont une preuve de cette transversalité naissante, ainsi que les tremplins musicaux et les «PREMIX» organisés conjointement. Les projets, s'ils sont transversaux en termes de moyens, manquent au regard des rencontres réalisées, d'une réelle volonté d'aller plus loin. Mais s'agit-il réellement d'une volonté ou d'une capacité d'investigation d'un champ nouveau d'action que l'on maîtrise moins bien? La réponse est dans la question, car lorsqu'il s'est agi de s'associer à Fleury-Mérogis dans le cadre de l'organisation du FestiVal d'Orge, c'est le service culturel qui a été partenaire du projet global.

L'engouement affiché chaque année en direction des danses urbaines peut permettre à moyen terme de travailler en direction des pratiques et de la diffusion des musiques amplifiées.

➤ Sainte Geneviève des Bois

Ville centre de l'agglomération avec plus de 30 000 habitants, la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois ne semble pas jouer son rôle de moteur au sein de la communauté d'agglomération.

Volontaire ou involontaire, ce choix perturbe les nombreuses discussions autour des politiques culturelles.

Avec un conservatoire municipal, une médiathèque disposant de plusieurs annexes et une salle polyvalente (servant de lieu d'accueil de spectacles), la commune s'est positionnée pendant des années en faveur du développement de la vie associative. Elle a tissé des liens très forts en donnant de gros moyens à ces associations. Consciente du manque de réalisme de ses actions, la Municipalité -ou si nous osons dire- le maire, a décidé, il y a deux ans de créer une véritable direction des affaires culturelles. Ce service existait sous une direction Sport et Culture mais l'ensemble des structures étaient gérées par des personnes autonomes.

Ce nouveau service a permis de réunir autour d'une personne le conservatoire municipal, la médiathèque et ses annexes et la salle polyvalente Gérard Philippe pour la programmation.

Il est important de préciser que ce qui nous a frappé dans cette commune c'est le manque d'un véritable projet culturel cohérent. Le retard pris par la commune joue énormément dans les relations avec la communauté d'agglomération et les autres communes. Sainte-Geneviève-des-Bois n'échappe pas au « touche pas à ma culture ».

La commune ne participe quasiment pas aux réflexions de la communauté d'agglomération sur les différents sujets. Elle s'évertue dans un premier temps à mettre en place au profit de la population un rythme régulier de projets et de programmations en lien avec l'ensemble des équipements culturels. C'est tout à fait logique compte tenu

du besoin et de la demande accrue en matière de projets culturels dont fait preuve la population.

➤ Saint-Michel-sur-Orge et l'Espace Marcel Carné.

A la fin des années 1990, la Municipalité de St Michel Sur Orge décide d'investir dans un équipement culturel de référence. Cet équipement, appelé l'espace Marcel Carné, regroupe un cinéma classé arts et essais et une salle de diffusion de spectacle vivant de 550 places. La Municipalité en créant l'espace Marcel Carné délègue, à travers une délégation de service public, la gestion de cet équipement à une association. Dans sa mission principale, l'association a pour objectif de rayonner quasiment uniquement sur le territoire de la commune. Cela a pour conséquence de centrer les activités de l'espace Marcel Carné uniquement en direction des Saint-Michelois. Malgré une position forte de la Municipalité en faveur de la culture locale elle demande le transfert de l'ensemble des équipements culturels de la commune pour des raisons financières. Durant toutes ces années la diffusion du spectacle vivant à Saint-Michel vivait au rythme de l'espace Marcel Carné. Dans son cahier des charges, l'association délégataire devait mettre en place un véritable travail de proximité en direction des scolaires et de l'école de musique. Les nombreuses rencontres effectuées ont révélé chez certains administratifs un profond malaise envers l'espace. Le choix politique de privilégier une association dans le cadre de la diffusion du spectacle vivant n'est pas sans conséquence sur une vie culturelle locale. Si un équipement de référence réunit tous les amoureux de spectacles, ce choix a réellement amoindri les capacités de la commune à mettre en place un projet culturel cohérent. Les passerelles entre l'espace Marcel Carné et certains services, comme le service jeunesse, existaient bien, mais souvent dans la douleur et l'amertume.

Le 1er janvier 2003 l'espace Marcel Carné est transféré en tant qu'équipement d'intérêt communautaire. Pendant un an, de longs débats -à travers notamment le rapport de Jean-Michel Leterrier- ont lieu sur l'intérêt de transférer cet équipement.

Il a été construit comme un véritable théâtre adapté à la musique classique, l'opéra et le théâtre classique et contemporain. Pour les autres musiques, le lieu est moins adapté et

souffre de contraintes techniques relatives aux sièges fixes et à une fosse d'orchestre. Ceci étant, chaque année l'espace Marcel Carné programme de la chanson française ou de la world music. Sont exclues en revanche les actions en direction des musiques amplifiées pour cette raison mais aussi pour une question de couleur artistique. Loïc Lannou, le directeur de l'espace tient un discours assez clair sur la question, considérant qu'il ne sait pas tout faire. Concernant les musiques amplifiées, il s'est appuyé pendant des années sur une collaboration avec Didier Veillault afin de favoriser des passerelles entre les publics. A de nombreuses reprises, les adhérents de l'espace sont invités lors de l'ouverture de saison de l'espace Marcel Carné à venir découvrir les activités du Plan à Ris-Orangis. Le départ de Didier Veillault met fin à l'expérience.

Gros sujet de divergence, l'espace Marcel Carné subit pendant des années des pressions sur deux points à travers les objectifs de la délégation de service public. Le premier point étant de s'adresser principalement aux habitants de la commune, une grande politique d'abonnement est mise en place et ces abonnements suffisent à remplir la salle quasiment à chaque spectacle.

Second point très important, la notion de rentabilité du lieu est un élément important dans le choix d'un programmateur. La structure bénéficiant principalement de financement public, elle doit équilibrer chaque année son budget sous peine d'en perdre la gestion.

« La délégation de service publique à ceci de pervers qu'elle ne permet pas une prise de risque systématique dans les choix artistiques ». Les différentes subventions ne permettent peut-être pas aussi de prendre plus de risque. La survie d'un équipement dépend aussi de l'impact de la programmation auprès du public. On ne peut reprocher au directeur de l'espace Marcel Carné de faire des choix d'orientation plus en relation avec ses connaissances artistiques personnelles.

Notons également que Saint-Michel-sur-Orge organise chaque année un tremplin musical permettant à des groupes de suivre une formation studio scène au Rack'am. En

revanche, nous ne pouvons dire de quel service émane ce projet, service jeunesse, service culturel ou bien service de la vie associative ?

2. La politique culturelle de l'agglomération

2.1. La situation générale

La Communauté d'agglomération a subi ces deux dernières années des revers dans son engagement culturel intercommunal. Pour mémoire un rapport commandé par la communauté d'agglomération à Jean-Michel Leterrier⁵⁰. Ce dossier, largement incomplet et controversé par les professionnels et les Municipalités, devait permettre à l'ensemble des élus de la Commission culturelle de l'Agglomération de faire de vraies propositions au Conseil communautaire dès 2001. Quelques-unes ont été conservées, comme le transfert de l'équipement phare de diffusion de spectacles vivants mais de nombreux dossiers ont été reportés.

La culture est -depuis la prise de conscience des Municipalités dans le cadre de leur programme aux élections municipales de 1977- considérée par les élus comme une vitrine de leur commune, cela fait d'elle aujourd'hui un secteur difficile à faire évoluer. « (...) Les Municipalités se sont transformées en entrepreneurs culturels, la culture étant rapidement perçue comme un bon moyen de communication et un atout pour le développement local. »⁵¹

⁵⁰ Jean-Michel Leterrier a été, responsable des activités culturelles du comité d'entreprise Renault Billancourt, secrétaire national, puis Vice-Président de la Fédération Nationale Travail et Culture. Directeur des affaires culturelles de la ville de Bobigny, chargé d'étude à la CCAS, il devient en 1989, responsable du service de politique culturelle de la CGT. Maire-adjoint, chargé de la culture de Juvisy-sur-Orge de 1995 à 1999, il est aujourd'hui conseiller municipal de Vigneux-sur-Seine (91). Docteur en esthétique, il enseigne à l'université d'Aix-en Provence et à l'université d'Evry.

⁵¹ Pierre Moulinier. Les politiques publiques de la culture en France. Que sais-je ? Page 72. 2^{ème} édition 2001

La communauté d'agglomération, dans sa démarche de diagnostic, a pris soin de ménager les susceptibilités des élus et des professionnels en missionnant une personne chargée de rencontrer les personnes concernées, de découvrir les structures et les projets municipaux à court et moyen terme.

Ce travail n'ayant malheureusement pas eu lieu, la controverse était inévitable. Depuis l'agglomération envisage les projets culturels un à un dans la plus grande transparence et avec un maximum de retenue. Pour preuve la crainte d'accueillir un étudiant DESS sur un sujet se situant en dehors du cadre de fonctionnement de la compétence retenue. (Cf. introduction)

Ce rapport à donc, comme tout mauvais rapport, été rangé dans un tiroir pour ne plus être ouvert (cf. annexes)

L'agglomération du Val d'Orge a cette particularité d'avoir, dès sa création, recruté une personne chargée de gérer les projets communautaires culturels et sportifs. Spécialisée dans les affaires sportives⁵², elle a pris la fonction de directeur des affaires culturelles. Depuis trois ans elle s'efforce de faire aboutir les trois projets moteurs de l'agglomération :

- Le transfert de compétences de l'Espace Marcel Carné à Saint-Michel sur-Orge
- Le transfert de la lecture publique.
- Le FestiVal d'Orge

Malgré son manque de connaissances du secteur, il est important de souligner que cette personne donne le maximum de ses compétences administratives pour faire aboutir certains dossiers.

Rappelons que l'on parle ici de transfert et de gestion d'équipements et non pas de projet culturel. La loi ne s'y est d'ailleurs « pas trompé, en classant cette compétence parmi les domaines optionnels (pour ne pas contraindre les acteurs à s'engager sur ce

⁵² Jean Luc Fachaux. Ancien athlète de haut niveau. Il exerce depuis 33 ans dans la fonction publique au grade de conseiller des activités physiques et sportives (cadre A de la fonction publique). Il a été recruté au sein de l'agglomération pour ces qualités de gestion de gros dossiers administratifs. Au sein de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, il lui a été demandé d'étudier les conditions de transfert d'équipement étant d'intérêt communautaire. Entre 2001 et 2002, J.L. Fachaux a permis le transfert de toutes les piscines de l'agglomération et mis en place les conditions du transfert de l'Espace Marcel Carné de St Michel-sur-Orge.

point), et en donnant une définition restrictive : construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs.

Celle-ci comportait les aspects les plus matériels (...) et non les aspects dynamiques et sensibles (subventions culturelles, politiques innovantes, coopérations sectorielles) »⁵³

La Communauté d'agglomération du Val d'orge a plutôt bien appréhendé les sujets d'ordre culturel et associe l'ensemble des partenaires à la réflexion sur l'avenir de la culture. Les réticences de certaines communes sont très fortes mais n'ont pas toutes les mêmes raisons. Les élus et les professionnels de l'agglomération sont encouragés à avoir un discours plus que tempéré lorsque l'on parle de politique de projets et non pas uniquement de transfert. Lors d'une rencontre en juin 2003, la future attachée aux affaires culturelles -qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2003- Anne Albertini ne souhaitait aborder que des éléments liés à la compétence de l'agglomération. Le sujet concernant une éventuelle politique n'étant pas de ses responsabilités mais de celle des élus de l'agglomération, point sur lequel elle a tout à fait raison.

Malgré tout, la Communauté d'agglomération du Val d'Orge est dans un contexte tout de même favorable et reçoit un bon écho des professionnels mais aussi de la DRAC Ile-de-France, de la Région et du Département. Un Contrat Triennal va être signé dans les prochains mois entre ces différents partenaires dans le cadre du projet de lecture publique mis en place par le Département de l'Essonne. Ce partenariat n'aurait pu voir le jour si certaines communes n'avaient refusé le transfert, dès 2002, des médiathèques et des bibliothèques. Le tout, sans projet cohérent à l'échelle de la Communauté d'agglomération. Pour de nombreuses communes l'agglomération se doit d'équiper les communes en manque d'équipements ; pour d'autres -et sans s'opposer à la création d'équipements- la notion de projet est primordiale.

Aujourd'hui un projet cohérent de la lecture publique est en train de voir le jour, mais la crise a été lourde et les stigmates sont persistants. Il n'est plus question uniquement de transfert de gestion d'équipements mais d'une mise en réseau de l'ensemble des

⁵³ Alain Faure. Emmanuel Négrier. La politique culturelle des agglomérations. La documentation Française. Page 22. 2001.

structures de lecture publique avec la construction de trois équipements d'intérêt communautaire dans trois communes.

La question qui concerne tout le monde aujourd'hui serait d'envisager la culture d'intérêt communautaire comme vecteur d'intégration des cultures émergentes plutôt que d'aborder la question comme gestionnaire des différents espaces publics.

La question se pose donc du projet culturel à court terme de la Communauté d'agglomération, qui, aujourd'hui ne répond qu'à des demandes de collectivités intéressées par la manne financière

Des professionnels se sont exprimés sur le sujet et considèrent que la Communauté d'agglomération ne peut être uniquement vecteur de finances, il leur semble impératif qu'elle s'engage dans une politique culturelle dite d'action, visant à lutter contre les exclusions, créer de la cohésion ou du lien social, favoriser le développement, aider à vivre, à développer la citoyenneté et moderniser la société. Les élus en charge de la culture sont souvent seuls et doivent faire face à des maires intéressés par les aspects matériels que peut procurer la Communauté d'agglomération.

Pour les aider, les professionnels, doivent forcément fournir des outils d'analyse quantitatif et qualitatif

L'intercommunalité culturelle au sein de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge est vécue comme un véritable séisme dans cette pratique historique de l'intercommunalité. Si effectivement les communes ont eu l'habitude de travailler ensemble sur la gestion des déchets, elles ne se sont jamais réunies auparavant pour mettre en place un projet culturel cohérent commun.

L'intercommunalité pose aujourd'hui trois problèmes⁵⁴:

- Tout d'abord, il s'agirait de trouver un seuil de crédibilité de l'action culturelle intercommunale.
- Ensuite de déterminer une pertinence territoriale qui semble introuvable.

⁵⁴ Idem. Page 73

- Enfin d'évoluer dans les mentalités et notamment celle des élus, sur leur attachement permanent à la sphère municipale.

L'histoire de la politique culturelle de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge est assez semblable des politiques culturelles intercommunales nationales. C'est donc au travers un collectif culturel et non pas une commission culturelle que l'ensemble des partenaires se retrouvent depuis deux ans autour du projet commun de développement d'un projet intercommunal.

Dans un premier temps, il fallait répondre à l'exigence importante que représentaient les dotations de l'Etat aux agglomérations capables de fournir un projet de territoire cohérent.

D'un point de vue culturel, la principale répercussion s'est opérée sur le transfert quasi immédiat de l'espace Marcel Carné, même si les études réalisées ne démontraient pas réellement l'intérêt communautaire du lieu.

Dans un second temps, comme nous l'avons écrit précédemment, un projet de transfert des bibliothèques et des médiathèques a vu le jour. Très rapidement des réactions hostiles à ce projet ont émergé. L'agglomération a donc fait marche arrière, favorisant un dialogue plus ouvert et la mise en place d'un lent travail de concertation avec les élus et les professionnels, en collaboration avec l'organisme « Culture partagée »⁵⁵.

Les bibliothèques et les médiathèques sont recensées, chaque responsable, par une note, suggère aujourd'hui ce qui peut relever de l'intercommunalité et ce qui doit rester du ressort des communes. Petit à petit, l'intérêt communautaire se dessine. Le Val d'Orge marche vers son objectif qui, dépassant la rationalisation et la simple et bonne gestion, est de créer et promouvoir une véritable identité territoriale.

« L'intercommunalité en matière culturelle relève du symbole et de l'imaginaire. Des personnes qui agissent ensemble pour la culture créent ainsi un territoire symbolique à l'origine de l'émergence d'une identité forte qui sera le fondement ou la raison même

⁵⁵ Culture partagée aide les collectivités à mettre concrètement en oeuvre un projet d'activités, d'aménagement urbain ou d'équipements collectif qui ait du sens, qui s'inscrive dans une vision globale de la collectivité, qui réponde aux attentes de la population tout en développant la citoyenneté et le lien social.

d'une communauté d'agglomération, même s'il s'agit par la suite de gérer les ordures ménagères »⁵⁶.

Mais avant d'en arriver là, la Communauté d'agglomération du Val d'Orge a préféré aller vers la simplicité plutôt que vers la complexité.

Selon René Rizzardo, « l'intercommunalité grandit et s'organise autour de l'équitable distribution des compétences entre les différentes collectivités territoriales. Dans cette perspective, la genèse et la définition du rôle de la culture dans un territoire prennent toute leur importance. L'harmonisation des politiques culturelles et des responsabilités territoriales, qui apparaît indispensable au rapprochement entre publics et acteurs, plaide en faveur d'une coopération d'ensemble à renouveler. »⁵⁷

Le président de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge M. Pierre Champion et ses conseillers ont vraisemblablement prit du temps pour comprendre que le projet culturel de l'agglomération pourrait se faire uniquement avec la participation d'un maximum de partenaires et non pas de façon autoritaire comme cela a failli être le cas dans le cadre des bibliothèques.

La culture dans l'agglomération fait évidemment partie des éléments qui constituent la cohésion du territoire. A l'heure où une réflexion globale est engagée sur l'urbanisme, les transports, l'architecture, compétences obligatoires, de l'agglomération, la culture doit s'intégrer à cette réflexion dans un ensemble qui visera à un projet de territoire cohérent. Aujourd'hui nous assistons véritablement aux prémices de cette réflexion qui demande largement à être poussée bien plus loin, avec notamment une erreur déjà faite, celle du transfert de l'espace Marcel Carné et la seconde à venir, le transfert de l'espace Jules Verne.

Malgré tout, il faut avancer vers cette démarche, le transfert de ces équipements participera peut-être au « passage d'une politique culturelle communale à une politique culturelle intercommunale qui donne lieu à une nouvelle manière de penser les questions culturelles (...). Il n'est plus possible de raisonner seulement dans l'espace

⁵⁶ François de Mazières. Président de la FNCC. *Revue échanges*, N°28. Page 4. 2000.

⁵⁷ René Rizzardo. Directeur de l'observatoire des politiques culturelles. *Revue échanges*. N°36. Page 3. 2001.

communal (...). Au contraire, nous devons penser les pratiques culturelles de nos concitoyens, les services publics culturels dont nous nous occupons et les initiatives naissantes dans un territoire »⁵⁸.

C'est à ce moment là et uniquement que la politique culturelle de l'agglomération pourra voir le jour. Il semble primordial que l'agglomération du Val D'Orge envisage une expertise identique à celle menée dans le cadre de l'étude sur la lecture publique au niveau des nouvelles formes de pratiques culturelles qui posent évidemment là de véritables questions à tout le monde.

Que fait-on des pratiques amateurs ? Des émergences artistiques ? Etc.

Que dire de plus si ce n'est que la Communauté d'agglomération du Val d'Orge a de véritables ambitions de bien faire, malheureusement il n'existe pas de projet culturel. En effet, pour développer un projet culturel d'agglomération, il faut une forte volonté politique. Or, elle n'existe pas réellement ou elle n'est pas partagée. Élément important, l'absence au moment de sa création d'un projet culturel fort dans la ville centre mais aussi dans certaines communes pèse beaucoup dans la mise en place d'un projet culturel intercommunal. Depuis, la ville centre s'est engagée au niveau local à un développement culturel important, souhaitons quelle rejoigne l'agglomération dans sa réflexion.

Ce manque d'ambition et cette crainte de la plupart des maires de perdre du pouvoir a abouti à une reconnaissance partielle de ce que peut représenter la culture. La réalité d'aujourd'hui montre qu'il n'est pas raisonnable de penser un projet intercommunal uniquement d'un point de vue financier.

« Doit-on bâtir des intercommunalités autour d'appétits financiers, de réponses à des besoins de financements ou autour d'une coopération de projets ? »⁵⁹

Malgré une réelle volonté du vice-président délégué à la culture, Fredi Meignan, dans la réalité et dans les faits, la Communauté d'agglomération du Val d'Orge n'a pas fait preuve d'une grande originalité.

⁵⁸ Ibid. Page 72.

⁵⁹ Gérard Blanchier. Maire adjoint à la culture d'Aytré près de la Rochelle. Vice-président délégué à la culture de la communauté d'agglomération de la Rochelle. Revue échanges. N°36. Page 13. 2001.

Avec un espace culturel transféré, la construction de 3 médiathèques dans trois villes différentes et le transfert de l'espace Jules Verne, l'agglomération du Val d'Orge ne se démarque pas réellement de cette dérive de logique de moyen. Ceci étant, le projet autour de lecture publique et l'intérêt de certains professionnels à la mise en place d'un véritable projet laisse imaginer dans les années à venir de nouvelles coopérations.

L'agglomération se doit d'inventer une nouvelle forme de compétence qui pourrait prévoir une répartition entre la structure intercommunale et la commune. Les projets doivent être construits ensemble de façons complémentaires.

2.2. Les musiques amplifiées en intercommunalité

« Si pour les réseaux, la lecture publique a une longueur d'avance, de nombreux chantiers sont à ouvrir dans les grandes agglomérations concernant les enseignements artistiques, les musiques actuelles et amplifiées (...) qui se pose plus en termes de complémentarité des fonctions et de reconnaissance de lieux existants que de création de nouveaux lieux (...).⁶⁰

A l'occasion de la dernière réunion du collectif culturel de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge qui s'est tenu le lundi 03 novembre, il a été annoncé à toutes les personnes présentes, le possible transfert au 01 janvier 2005 du Rack'am. Paradoxe incroyable, Bérengère Salles directrice du Rack'am, n'était même pas conviée à cette réunion. Malgré tout, cela n'a pas empêché les élus et les professionnels d'aborder le sujet.

Peut-on dire que l'on assiste à une reconnaissance des musiques amplifiées par l'agglomération ? Bien évidemment, que non.

Une nouvelle fois encore, la réflexion est portée sur les conditions techniques du transfert de l'équipement et malheureusement pas sur ce que représente le Rack'am aujourd'hui et surtout ce qu'il pourrait représenter pour l'agglomération du Val d'Orge.

⁶⁰ René Rizzardo, La politique culturelle des agglomérations. La DATAR/Observatoire des politiques culturelles. La documentation Française. Page 189. 2000.

Les élus et les professionnels qui pour la plupart ne savent certainement pas de quoi l'on parle lorsque l'on aborde le Rack'am, ont appris ce lundi 03 novembre que la structure devrait très certainement intégrer le futur EPCC en gestation de l'Espace Jules Verne.

Si d'aventure, le transfert devait se faire dans ces conditions, nous considérons dès aujourd'hui que cela pourrait être le début de la fin pour l'unique scène de musique actuelle de la communauté du Val d'Orge.

Il n'est pas question ici de remettre en question l'idée même de la création d'un EPCC au sein de la communauté d'agglomération du Val d'Orge, cela semble être une très bonne chose. Rappelons qu'il existe deux scènes de musiques actuelles sur l'ensemble du département ; Les conditions du transfert du Rack'am doivent prendre en compte sa singularité en prenant en compte qu'il n'est pas possible d'envisager qu'un lieu qui fait référence en Ile-De-France ne puisse bénéficier de sa propre structure juridique ou bien intégrer une nouvelle structure en conservant son intégrité. Comment penser un seul instant que la question des musiques amplifiées ne sera pas traitée ?

Il est sûr que lorsque l'on parle de l'espace Marcel Carné et de l'Espace Jules Verne, il est plus intéressant d'y porter attention en terme de valorisation de la création, de militantisme culturel etc.

« De plus la recherche de l'adhésion à ce projet d'un ensemble d'élus généralement éloignés de ces questions en raison tant de leurs préférences artistiques personnelles que de leur familiarité avec les évolutions des politiques culturelles, a favorisé (en les renforçant) le recours aux représentations les plus convenus sur ces musiques –propres à la jeunesse et porteuse de lien social- qui leur donnent fréquemment vocation à bénéficier du traitement culturel de problèmes sociaux. »⁶¹

De nombreuses communautés d'agglomération ont fait le choix de travailler en direction des musiques amplifiées, souvent pour les raisons de lien social et fort heureusement pas uniquement. Il est temps d'envisager les musiques amplifiées en prenant plus en compte la dimension artistique : « Emergence de nouveaux talents,

⁶¹ Philippe Teillet. La politique culturelle des agglomérations. La DATAR/Observatoire des politiques culturelles. La documentation Française. Pages 97/98. 2000.

diffusion de formes esthétiques à faible potentiel commercial»⁶², démarche d'accompagnement des pratiques amateurs en dehors des circuits classiques.

La communauté d'agglomération à cette chance d'avoir un potentiel de professionnel largement compétent sur le sujet des musiques amplifiées, à elle de mettre en place un mouvement dans ce sens.

Prenons l'exemple d'une forme de collaboration intercommunale surprenante sur le territoire français.

La singularité de Culture Commune Scène Nationale, voire son originalité, résulte de la commande des tutelles d'un projet structurant à l'échelle du Bassin Minier qui engagerait un maximum de communes dans des politiques culturelles nouvelles et exigeantes dans une dynamique de complémentarité et de solidarités intercommunales afin de favoriser le développement et la transformation de ce territoire. Même si elle coréalise ses actions avec les communes et les structures culturelles de ce territoire et si elle n'a pas "son lieu de diffusion", elle n'en est pas moins une véritable structure culturelle à rayonnement régional et national avec un réel enracinement local de son action. L'objectif de complémentarité et de coopération intercommunale et le devoir de développer des projets culturels avec toutes les communes les a amenés à déployer un projet artistique dans différentes disciplines artistiques. Cependant, des choix artistiques furent énoncés clairement au départ : diffusion de spectacles vivants professionnels en privilégiant les formes et les répertoires contemporains (théâtre, danse contemporaine, cirque, arts de la rue, musiques actuelles).

La constitution et la formation d'un public pour le théâtre, pour la danse, pour la musique, constituent un enjeu fondamental pour la création et la circulation des œuvres, mais le décloisonnement des publics en est un, tout aussi essentiel, dans une société socialement fracturée et culturellement segmentée. L'affirmation d'un projet artistique structuré sur des priorités de programmation et de création interdisciplinaires ne peut suffire à décloisonner les publics. Nos actions de développement du public sont

⁶² Idem.

également portées par une ambition de mixité sociale, géographique, d'âge et de centres d'intérêt artistique.

D'autres exemples pourraient argumenter le fait que les musiques amplifiées intègrent l'intercommunalité.

Assurément, il ne faut pas s'arrêter à un unique exemple mais faisons en sorte que le Rack'am qui aujourd'hui est totalement enclavé dans le quartier de la Rosière et les quelques autres structures et services qui développent les musiques amplifiées, puissent-elles aussi bénéficier d'une réflexion globale au niveau intercommunal.

« Les enjeux évoqués précédemment se prêtent à cette approche, mais celle-ci suppose que l'intérêt communautaire ne soit pas purement de gestion (...) mais que la gestion ne soit que le support de projets thématiques diversifiés associant des acteurs très différents selon les cas ». ⁶³

Le débat de fond qui aurait dû avoir lieu dès le début de la création de l'agglomération du Val d'Orge, et qui de fait a pris du retard, doit évoluer dans le sens de la construction d'un projet.

⁶³ Ibid. Page 79.

Conclusion

Les enjeux politiques et sociaux des musiques amplifiées

Philippe Teillet lors des secondes rencontres nationales, politiques publiques et musiques amplifiées/actuelles à Nantes, est intervenu sur l'un des nombreux clivages dont souffrent les musiques amplifiées depuis toujours.

Pendant des années, «la logique sociale a été première sur ce point car on estimait que finalement, la logique de ces actions publiques était de traiter un milieu social particulier qui était le milieu de la jeunesse; donc on traite moins ces musiques pour elles-mêmes que comme les musiques de la jeunesse ».⁶⁴

Pendant très longtemps, les pouvoirs publics ont appliqué la politique de l'autruche en direction du secteur des musiques amplifiées en envisageant des actions en direction du secteur plus comme des pansements sociaux que d'une volonté politique. L'expérience des cafés musiques a montré à quel point les musiques amplifiées avaient besoins de lieux.

Ce malentendu entre les musiques amplifiées et les politiques locales ainsi que l'Etat aurait tendance aujourd'hui au niveau national à régresser.

Malgré tout, les acteurs de ces musiques ont besoin aujourd'hui d'une reconnaissance citoyenne et d'équipements spécifiques pour leurs pratiques.

Trop de personnes pensent encore que les musiques amplifiées ne sont réservées qu'à des jeunes de quartiers et de banlieue.

De nombreuses études réalisées notamment par le Département Etude et Prospectives⁶⁵ montre clairement que la pratique et la consommation des musiques ne relève pas

⁶⁴ Philippe Teillet. 2^{èmes} rencontres nationales politiques publiques et musiques amplifiées/actuelles. La scène. Page 14. Avril 1999

⁶⁵ Les pratiques culturelles des Français. Sous la direction d'Olivier Donnat. La documentation Française. Enquête réalisée en 1997.

uniquement d'une jeunesse en quête d'identité mais réellement d'une consommation de masse permettant à un secteur économique de se développer.

En 1997, un quart des Français savent jouer d'un instrument de musique et pour la plupart de ces personnes, elles ont appris seules à en jouer. On remarque aussi dans cette étude, que la proportion des 15-19 ans en direction des pratiques amateurs est en pleine évolution. Cela relève évidemment d'un accroissement des pratiques en milieu scolaire mais aussi de l'ouverture des collectivités locales à une forte reconnaissance de ces pratiques.

Malgré tout, et particulièrement au sein de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, les musiques amplifiées ne sont pas encore considérées comme moteur du dynamisme culturel social et économique du territoire.

Plus personne aujourd'hui ne se pose de questions sur l'effort considérable consenti pour la pratique amateur sportive. Il serait donc temps que les pouvoirs publics prennent conscience de l'intérêt d'offrir à tous les citoyens les moyens de pratiquer la musique de son choix pour se divertir, se forger une personnalité artistique ou nouer ses relations.

L'offre culturelle en matière de musiques amplifiées reste largement inférieure à la demande. Une étude récente en Mayenne a montré que, pour les 180 à 200 groupes estimés, 90 % de la répétition se faisait dans des lieux privés : maisons individuelles, caves, garages, locaux commerciaux inoccupés... Il semble évident que le territoire de l'agglomération n'échappe pas à cette comparaison.

Aujourd'hui, le musicien amateur s'il a accepté pendant des années de répéter dans une cave, demande une reconnaissance de la part des pouvoirs publics de sa pratique instrumentale qui est tout sauf marginale.

Marc Touché, au travers de nombreux travaux de recherche menés directement sur les lieux de pratiques des musiques amplifiées étudie l'action de socialisation de ces pratiques.

Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'intérêt pour un musicien amateur d'avoir des actes de production scénique mais aussi de répéter dans les meilleures conditions.

Faisant référence en la matière, il nous semblait important non pas de réécrire ce qui a déjà été fait d'une façon très claire mais aussi afin de ne pas dénaturer des propos forts de sens.

« Ces très rares nouveaux équipements très spécialisés, (...) permettent de penser différemment la place et le statut du musicien dans la ville (...) de définir de nouveaux chantiers musicaux ambitieux à l'échelle du quotidien et du local en mettant en adéquation les modes de vie sonore et les services publics. A l'instar des piscines municipales et intercommunales, ils peuvent devenir des institutions utilisées sur le temps scolaire pour éduquer au fait sonore amplifié (...) Musiciens et publics en quête de lieux nous invitent à créer de nouvelles normes d'urbanité dans ce domaine des pratiques sociales et culturelles. Les espaces privés ne suffisent pas, il faut aussi une réponse publique. Les sportifs ont acquis un grand nombre de sites, de structures spécialisées. Les musiques sont utilisées partout dans notre vie quotidienne et dans nos villes, mais les musiciens cherchent encore des lieux pour pouvoir apprendre et pratiquer. La répétition et le concert ne représentent pas uniquement des volumes sonores à isoler de leur voisinage. Ils concernent la vie sociale et la problématique du lien social (...) Les plus anciens musiciens nous apprennent qu'ils y ont passé une part importante de leur vie. Une majorité d'entre eux rêve et/ou crée des studios privés de répétition, dans lesquels pénètre la lumière du jour (...) L'idée reçue (qui a la vie dure) du groupe de rock qui prospère dans des caves plus ou moins sordides ne résiste pas à notre enquête. Une grande majorité des pratiquants souffrent des conditions actuelles d'accueil et de pratique (...)

Ces pratiques amplifiées constituent à notre sens l'une des formes de l'aventure en milieu urbain. Il ne s'agit plus d'analyser des phénomènes de mode, mais de considérer que nous sommes confrontés à de nouveaux modes de vie sonores qui concernent tout à la fois les espaces domestiques privés mais aussi les espaces publics et les actions publiques(...) Les musiciens et leurs pratiques sont souvent considérés comme un problème social par les collectivités locales, le voisinage ou la famille sont aussi très problématiques pour les musiciens : 50% d'entre eux n'ont pas de solutions privées viables pour s'entraîner, répéter ; 60% font l'expérience de la galère musicale (conflits

de voisinage et/ou familiaux) ; 63% ont de très grandes difficultés pour trouver un point d'ancrage, un refuge musical. Ils sont en quelque sorte des « Sans Domicile Fixe » du loisir musical. Ils feront feu de tout bois et iront parfois pratiquer dans les pires conditions pour s'exprimer, pour créer, voire pour se défouler. Il s'agit aussi de survie morale; 91% de ceux qui trouvent une solution vont s'enterrer (ou être contraints à s'enterrer) dans des caves (...) non traitées acoustiquement... Le sociologue découvrira alors l'incroyable souffrance dans la musique, souffrance morale (se sentir un paria culturel) et souffrance physique (conditions sonores « d'in audibilité » et de claustrophobie, respiration...). Dans certains cas, des jeunes vont se couper du monde social, du monde adulte après avoir vainement cherché à être des partenaires au niveau local en venant frapper aux portes des diverses institutions urbaines pour trouver un espace musical. Il y a une situation de pénurie en matière d'équipements de proximité pour faire de la musique seule ou en groupe, alors que la demande sociale est croissante (...) La musique n'est pas socialisante par nature (...) Il ne faut donc pas sous-estimer l'importance de la dimension humaine et relationnelle, tant dans l'accueil que dans l'accompagnement des pratiquants. (Il ne faudrait pas confondre la recherche d'intimité, d'entre soi, de vie privée musicale et la coupure du monde social, la majorité des pratiquants appartiennent à la première catégorie). De nouveaux métiers, de nouvelles identités sociales et professionnelles apparaissent (régisseurs de studio de répétitions, sonorisateurs).

Ces nouveaux équipements constituent à la fois des espaces de socialisation à ne pas négliger (pour 72%, la musique est un mono-loisir, le pivot autour duquel s'organise leur vie) et des défis à l'imagination et à l'audace des urbanistes, des architectes (sortir des boîtes cubiques des studios de répétitions), des acousticiens (gérer les pratiques sonores extrêmes), des musiciens, des élus, des sociologues. (...) Tout un chantier reste à mettre en place à l'échelle du département, du pays et cela dans la ville, entre l'école, l'église, la mairie, les commerces, le stade, le gymnase, les voies routières et les habitations. De nombreux espaces peuvent être aménagés ou réhabilités. Peut-on rêver enfin la ville, la vie urbaine avec le musicien? Il ne s'agit pas de " coucher le bruit » -

suivant le slogan d'une campagne du ministère de l'Environnement- mais de savoir mieux vivre avec les sons. Les enjeux en matière de socialisation sonore et artistique sont ici énormes.⁶⁶

Au terme de cette étude, on peut dire, comme on pouvait le prévoir, qu'il semblerait difficile d'aboutir à des propositions franches.

Il n'a d'ailleurs jamais été question tout au long de cette étude de trouver des réponses, mais humblement et de la façon la plus honnête de mettre en place une réflexion collective à partir de cette étude. Mise en réseau, création d'équipement, tout reste à inventer pour aller dans le sens d'un développement des musiques amplifiées au niveau de la formation, la création et la diffusion

Nous espérons, qu'à la lecture de ce document de travail, de nombreux élus et acteurs auront la volonté de s'attaquer au vaste chantier du développement des musiques amplifiées sur le territoire du Val d'Orge.

Souhaitons enfin également que la Communauté d'agglomération du Val d'Orge fasse bon usage de ce document qui lui sera remis.

⁶⁶ Ibid. Page 9. Tam-tam Magazine par L. DUBOURG.

Bibliographie

Ouvrages :

- Institution et vie culturelle, sous la direction de Jacques Perret et Guy Saez, la Documentation française dans la collection les Notices, Paris 1996
- Les politiques publiques de la culture, Pierre Moulinier, Presse Universitaire de France dans la collection Que sais-je ?, Paris 1999.
- Politique culturelle et décentralisation, Pierre Moulinier, éd l'Harmattan, Paris 2002.
- L'Etat et la culture en France au XX^e siècle, Philippe Poirier, collection la France Contemporaine, éd Le livre de poche. Paris 2000.
- L'intercommunalité au service du projet de territoire, Gérard Logié, éd Syros. Paris 2000/2001.
- La politique culturelle des agglomérations, ouvrage collectif sous la direction d'Alain Faure et Emmanuel Négrier, éd la Documentation française. Paris 2001.
- Les pratiques culturelles des Français, enquête de 1997, sous la direction d'Olivier Donnat du département études et prospectives, la Documentation française, Paris 1998.

Articles et dossiers :

- La scène, avril 1999. N° hors série. 2^{èmes} rencontres nationales Politiques publiques et musiques amplifiées/actuelles.
- La scène, juin 2003, N° 29, musiques actuelles : Public privé : La réconciliation
- Revue échanges, la lettre d'information de la fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, N° 19,20, 28, 32, 36, 40, 41.
- La lettre du cadre territorial, juin 2003, N° 256.

Articles en ligne sur www.intercommunalités.com

- La culture autrement, par Sophie Barrouyer, conseil culturel et audiovisuel.
- Entretien avec René Rizzardo, directeur de l'observatoire des politiques culturelles
- Etablissements publics de coopération culturelle : Chronique d'une naissance annoncée
- Décentralisation culturelle : Les jalons sont enfin posés...
- L'intercommunalité, un fait culturel
- Entretien avec Anita Weber, déléguée au développement et à l'action territoriale au ministère de la culture et de la communication

Rapports :

- Rapport Général de la commission nationale FNCC sur les musiques amplifiées. Mars 1999
- Rapport de la Commission nationale Musiques actuelles
- Projet d'agglomération 2001-2007, document interne
- Diagnostic territorial partagé et orientations pour le projet du territoire du Val d'Orge, IAURIF, juin 2003.
- Le projet de territoire de l'agglomération du Val d'Orge, IAURIF, juin 2003.
- Culture et Proximité, groupe Opale, étude sur huit lieux de musiques amplifiées, sous la direction de Réjane Sourisseau. 2001.
- Contrat de ville intercommunal du Val d'Orge 2000-2006, document interne. Octobre 2000.

Sites Internet :

- www.intercommunalités.com
- www.irma.asso.com
- www.culture.gouv.fr
- www.essonne.com
- www.adiam91.com

ANNEXES

- Liste des personnes rencontrées
- Cartes
 - Equipements des huit communes de l'agglomération du Val d'Orge.
 - Les axes de circulation*
- Rapport de Jean-Michel Leterrier

Liste des personnes rencontrées

Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

Fredi Meignan, vice-président chargé de la culture

M. Milbach, directeur général de l'agglomération

Jean-Luc Fachaux, directeur du service sport et culture

Mairie de Brétigny-sur-Orge

Philippe Camo, maire adjoint à la culture

Dominique Goudal, directrice de l'espace Jules Verne

Bérengère Salles, directrice du Rack'Am

Mairie de Fleury-Mérogis

Martine Dufraise, maire adjointe à la culture

Clarence Choquer, directeur des affaires culturelles

Pierre-Jean zantman, directeur du centre musical et artistique

Le Plessis-Pâté

Cédric Ruffio, responsable du service culturel

Mairie de Morsang-sur-Orge

Jean-Michel Gognet, maire adjoint à la culture

Alain Douté, directeur des affaires culturelles

Anne Albertini, directrice générale adjointe

Boubacar n'diaye, directeur du service jeunesse

Thierry Hugenc, responsable du studio de répétition le tremplin

Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois

Olivier Léonhardt, maire

Patricia Philippe, directrice des affaires culturelles

Mairie de St Michel-sur-Orge

M. Hammam, maire adjoint à la culture

Michel Blanchet, directeur du secteur jeunesse

M. Christophe Herbet, président de l'association « Musicalement Vôtre »

Villemoisson-sur-Orge

Pierre Legrand, maire adjoint à la culture

Villiers-sur-Orge

Espace Marcel Carné

Loïc Lannou, directeur

Studio Street Machine

André Galzot, directeur

Cartes

- Salles de diffusion et locaux de répétition



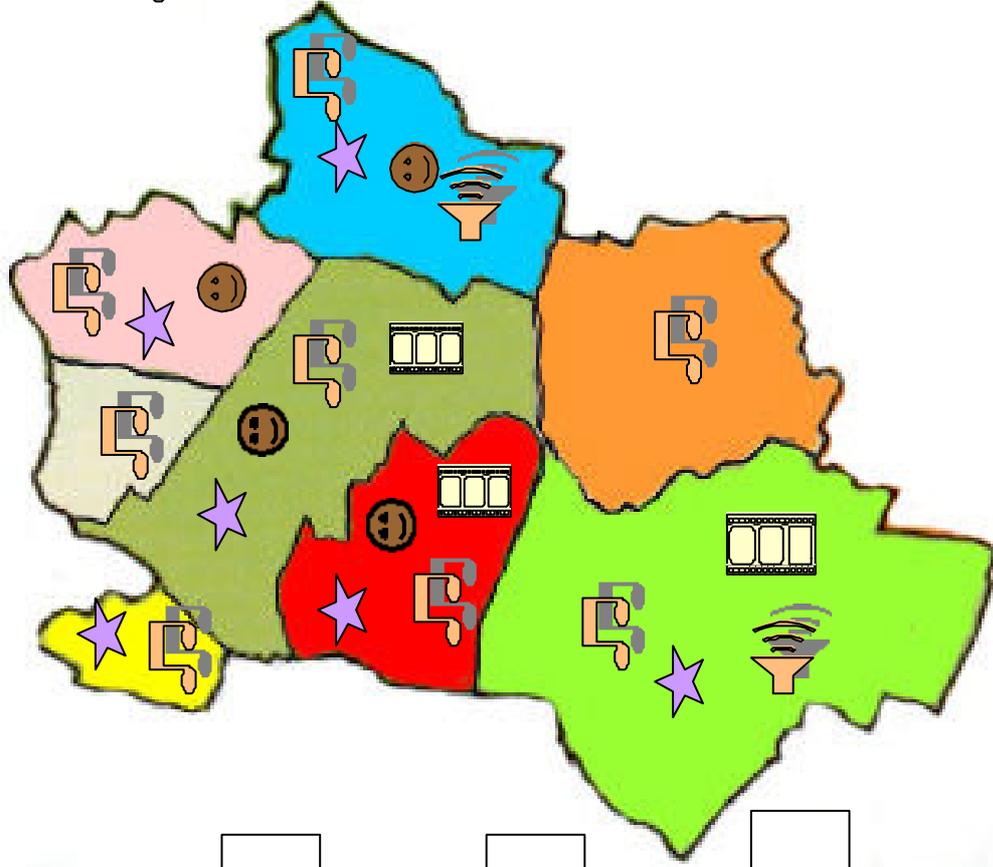
Salle de diffusion de spectacle vivant



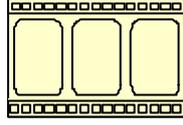
Studio de répétition



Lieu de diffusion de musiques amplifiées

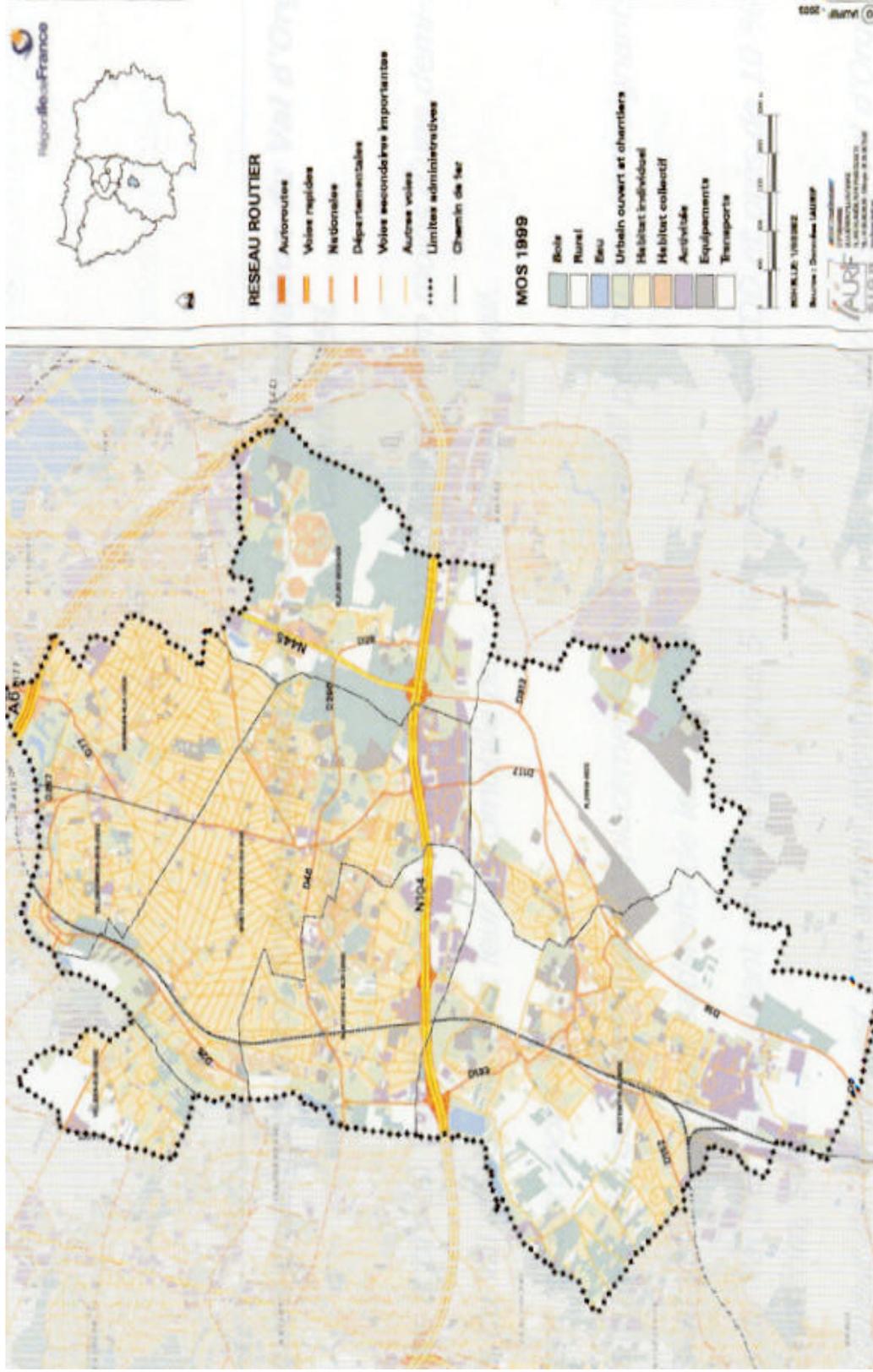


Conservatoire
Ecole de musique



Cinéma

➤ Les principaux axes de circulation



➤ Rapport de Jean-Michel Leterrier

POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE
D'AGGLOMERATION

RAPPORT DE MISSION
(4 juin 02)

J-M Leterrier